

suva

2022

Rapport de gestion

3	Chiffres et faits
4	Rapport d'activité
9	La Suva en bref
12	Rapport annuel
27	Gouvernance d'entreprise
37	Comptes annuels
84	Adresses et mentions légales

Chiffres et faits

134 760

entreprises assurées
2021: 132 840

2 182 000

personnes assurées
travaillant à plein temps
2021: 2 096 000

493 600

cas enregistrés d'accidents et
maladies professionnels et
d'accidents durant les loisirs
2021: 450 000

4,36 mrd
CHF

Prestations d'assurance versées
2021: 4,32 mrd CHF

4506

collaborateurs et collaboratrices
Suva 3416 (2021: 3338)
Cliniques Suva 1090
(2021: 1102)

824 mio.
CHF

Reversement d'excédents aux
personnes assurées en 2023

AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT QUOTIDIEN

En 2022, nous avons inauguré de nouvelles structures et une nouvelle gestion des cas. Cela a d'abord demandé beaucoup d'énergie, mais nos efforts ont porté leurs fruits. Les gains d'efficacité obtenus nous permettent aujourd'hui de répondre encore mieux aux besoins de nos clients et clientes, que nous plaçons au cœur de nos réflexions, de nos activités et de notre engagement quotidien.

Rapport d'activité

Madame,
Monsieur,

L'année 2022 a été riche en défis pour la Suva, ses collaborateurs et ses collaboratrices. Nous avons entamé l'exercice avec de nouvelles structures – 1800 personnes étaient directement concernées par les mesures mises en œuvre dans le cadre du projet Structuro. La Suva a ainsi franchi une étape décisive dans la réalisation de la stratégie avance. Nos remerciements s'adressent aux nombreux collaborateurs et collaboratrices ayant contribué au succès du projet.

La Suva est en bonne voie, comme l'a montré le réexamen de la stratégie au printemps dernier: les objectifs 2021 ont été atteints, voire dépassés. Les objectifs stratégiques à long terme nécessiteront cependant d'autres efforts. En juin 2022, le Conseil de la Suva a ouvert la période stratégique 2022–2027 en donnant son feu vert à «avance»-plus. La stratégie légèrement remaniée repose sur la précédente et doit permettre à la transformation en cours d'aboutir avec succès. Nous avons également réexaminé notre stratégie de prévention et réajusté les objectifs à long terme.

La Suva affiche un résultat d'exercice négatif de –152 millions de francs pour 2022. Le principal facteur à l'origine

de ce résultat est l'année boursière difficile ayant entraîné une performance négative sur les placements. Comme les années précédentes, le compte risque et le compte d'exploitation affichent des résultats positifs. La Suva est toujours solidement financée et reste en mesure de satisfaire pleinement ses engagements à court terme et à long terme.

En dépit des incertitudes sur les marchés financiers, la Suva aborde l'avenir avec confiance. Les taux d'intérêt en hausse rendent les catégories de placements sûrs plus attractives et renforcent la situation financière à moyen terme. En parallèle, le risque d'être victime d'un accident diminue lentement, mais sûrement. Cela se répercute positivement sur les entreprises assurées qui bénéficient d'une tendance à la baisse des primes d'assurance.

Consciente de sa responsabilité sociétale, la Suva travaille à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050. Durant l'exercice sous revue, le Conseil de la Suva a adopté la deuxième partie de la stratégie climat concernant les placements. Une courbe de réduction à zéro émission nette a déjà été définie pour le portefeuille immobilier.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les bénéficiaires de prestations de l'AI participant à des mesures de réinsertion sont assurés contre les accidents par l'AA AI, une branche d'assurance de la Suva indépendante et autofinancée. Le Parlement fédéral a confié cette mission à la Suva dans le cadre d'une modification de la législation, une nouvelle preuve de confiance vis-à-vis de notre institution.

Nouveau départ, nouvelles structures

Avec le projet Structuro, nous avons réorganisé certaines parties de l'entreprise, notamment les sites des agences. Cette restructuration a entraîné d'importants changements professionnels pour beaucoup de collaborateurs et collaboratrices. La redéfinition des processus dans les relations clients et partenaires et le traitement des cas a également amené de nombreuses nouveautés dans le domaine des technologies de l'information. Les cadres, épaulés par des responsables HR, ont suivi une préparation intensive pour apprendre à gérer des tâches parfois entièrement nouvelles avec leurs équipes. Ces préparatifs ont été récompensés: après un lancement sans encombre en début d'année, nous avons pu clore formellement le projet Structuro à fin mars. Nous nous réjouissons du succès de la mise en œuvre et remercions les responsables de l'organisation du projet pour leur travail remarquable ainsi que toute l'équipe de la Suva pour son soutien à la réorganisation. La nouvelle structure permet à la Suva de remplir encore mieux son mandat de prestations pour ses clients et clientes.

Déploiement de la nouvelle gestion des cas

Le déploiement de la nouvelle gestion des cas smartCare et l'augmentation du nombre d'accidents ont conduit, au début de l'exercice sous revue, à une hausse temporaire des retards dans le traitement des cas. La situation a pu être stabilisée et améliorée par la suite grâce à des mesures organisationnelles et de nouvelles étapes d'automatisation. Au terme de la phase de déploiement, les avantages de la nouvelle gestion des cas numérisée se sont concrétisés: en juillet, une grande partie des paiements d'indemnités journalières était déjà automatisée. D'autres améliorations techniques nous ont permis d'étendre le traitement automatisé à quatre cinquièmes des décomptes d'indemnités journalières à fin 2022.

Avancées dans la numérisation

Nous poursuivons le développement de la gestion des cas, afin de réduire le coût des prestations et d'accroître encore l'avantage client. Nos investissements dans les canaux clients concernent également d'autres secteurs: les informations automatisées et les offres de libre-service, à l'image du portail clients, du portail personnes accidentées ou de notre site Web. Ce dernier a été lancé en octobre 2022 sous une nouvelle formule et en même temps que d'autres innovations majeures dans le portail clients «my-Suva». Avec le nouveau service en ligne «Vue d'ensemble des primes», les entreprises assurées disposent de toutes les informations importantes en la matière.

«La bonne réputation de la Suva, considérée par nos clients et clientes ainsi que par la population comme une institution fiable et compétente, me réjouit particulièrement.»

— Gabriele Gendotti, président du Conseil de la Suva

Le résultat des placements reflète une année boursière difficile

La Suva a réalisé une performance de $-8,1\%$ ($+7,5\%$ en 2021) sur ses placements durant l'exercice 2022, soit un résultat nettement inférieur à la moyenne de $+5,2\%$ relevée sur les dix dernières années. L'évolution des placements a été principalement marquée par les violentes turbulences sur les marchés financiers mondiaux, générées par des tensions géopolitiques, une inflation élevée et la forte hausse consécutive des taux d'intérêts. La combinaison rare d'une baisse du cours des actions et d'une hausse des taux d'intérêt a conduit à des corrections d'évaluation des actions et des obligations. Dans ce contexte, l'immobilier et les placements alternatifs ont déployé un effet stabilisateur.

Faible nombre des nouvelles rentes

La stabilisation du faible nombre des nouvelles rentes octroyées a entraîné un bénéfice de liquidation qui a contribué positivement au compte d'exploitation général. Au niveau des frais d'exploitation, le supplément pour les frais administratifs a généré une hausse des recettes supérieure à celle des dépenses, fournissant également un apport positif au résultat global.

Bénéfices pour les assurés

Chaque fois que possible, la Suva restitue ses excédents aux entreprises assurées sous la forme de primes plus basses. Grâce aux très bons résultats des placements des années précédentes et à d'autres effets exceptionnels liés à la pandémie, nos assurés ont bénéficié de réductions de primes pour plus de 800 millions de francs au cours de l'exercice sous revue, d'où des primes de la Suva exceptionnellement basses en 2022.

En 2023, nous reverserons aussi des excédents de placements réalisés les années précédentes pour un total d'environ 824 millions de francs sous la forme de primes plus basses. Cela correspond à une restitution de 20 % de la prime nette dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP). Nos clients et clientes bénéficieront en outre de l'abaissement du supplément pour frais administratifs à hauteur de 0,25 point de pourcentage dans l'AANP et de 2 points de pourcentage dans l'assurance-accidents des chômeurs (AAC). Les primes de la Suva resteront ainsi exceptionnellement basses aussi en 2023.

En tant qu'assurance sociale à but non lucratif, la Suva accorde une priorité absolue à la solidarité. La Suva s'autofinance et ne perçoit aucune subvention de l'État. Le modèle réunissant la prévention, l'assurance et la réadaptation permet à la Suva d'offrir des primes conformes au risque, et ce en particulier également pour des branches à risque d'accident élevé.

Davantage d'accidents, mais risque stable

En 2022, plus de 490 000 cas d'accidents et de maladies professionnels ainsi que d'accidents durant les loisirs ont été déclarés à la Suva, soit plus qu'en 2021 et également davantage qu'en 2019 avant l'apparition de la pandémie de coronavirus. En parallèle, la masse salariale assurée et le nombre de personnes assurées ont également augmenté. Autrement dit, le risque d'accident est resté stable sans évolution notable.

En raison du plus grand nombre de cas nécessitant le versement d'indemnités journalières en 2022, les coûts correspondants ont augmenté de 6,5 % pour atteindre 1,54 milliard de francs. En revanche, et malgré un nombre supérieur de cas, les frais de traitement se sont stabilisés au niveau de l'année précédente, soit environ 1,15 milliard de francs.

La prévention des accidents sauve des vies

Chaque accident est un accident de trop. Heureusement, le nombre des accidents au travail diminue continuellement depuis plus de 100 ans: alors que près d'un tiers encore des travailleurs et travailleuses subissaient un accident professionnel en 1918, ils n'étaient plus qu'un sur onze en 2022. Outre des machines et des techniques plus sûres, le travail de prévention soutient lui aussi cette évolution positive.

La Suva apporte une contribution essentielle à cet égard sous la forme de moyens d'information et modules de prévention, mais également à travers ses collaborateurs et collaboratrices engagés lors de manifestations ou d'entretiens de conseil en entreprises. Enfin, nous organisons régulièrement des campagnes de sensibilisation aux risques d'accident au travail et durant les loisirs pour le grand public. Notre stand consacré à la campagne «Apprentissage en toute sécurité» aux championnats des métiers SwissSkills a suscité un vif intérêt. Tout comme la série d'événements «Un accident devant le tribunal», avec une mise en scène de procès fictifs permettant d'expliquer les responsabilités des protagonistes à la suite d'un accident grave. Lorsqu'on sait que 75 % des accidents mortels pourraient être évités en respectant strictement les règles vitales, notre travail de prévention prend tout son sens.

Visites d'entreprises

La Suva est l'organe d'exécution du contrôle de la sécurité au travail. Nos experts et expertes en sécurité visitent régulièrement les entreprises, les contrôlent et les conseillent sur les questions touchant à la sécurité au travail. Au total, plus de 24 100 visites d'entreprise ont été effectuées au cours de l'exercice sous revue. Certaines entreprises peuvent procéder à un autocontrôle. Leurs réponses et la mise en œuvre des mesures sont contrôlées par échantillonnage: en 2022, quelque 9270 entreprises ont saisi cette opportunité. Les autocontrôles recueillent une large adhésion.

Satisfaction élevée de la clientèle et bonne image

La Suva est l'assurance-accidents la plus connue de Suisse. La population perçoit la Suva comme une institution très compétente, engagée, solide et fiable, comme l'indiquent les résultats du baromètre d'image et de notoriété 2022.

La satisfaction des entreprises assurées et des personnes accidentées fait également l'objet d'un sondage détaillé. Les résultats fournissent un bon aperçu de la façon dont nos clients et clientes évaluent la qualité du suivi et des services de la Suva. L'enquête réalisée en 2022 montre que nos clients et clientes se sentent toujours bien encadrés et sont satisfaits de nos services. Avec un score de 81 points, la satisfaction globale est tout juste inférieure au résultat de 2021. Le traitement des cas a obtenu une note élevée de 82 points. Nous sommes perçus comme «très fiables» et «très engagés».

Les personnes accidentées sont elles aussi très satisfaites des prestations et du suivi dispensé par nos collaborateurs et collaboratrices. Le score de 90 points sur 100 attribué à notre aide à la réinsertion professionnelle nous réjouit particulièrement. La réintégration des personnes accidentées dans le monde du travail est un élément capital de notre produit-mix alliant la prévention, l'assurance et la réadaptation.

Nouvelle politique du personnel et pénurie de spécialistes

La politique du personnel adoptée en 2022 se focalise sur quatre dimensions: la cohésion culturelle, l'environnement de travail, l'organisation et la responsabilité sociétale. La Suva engage ce processus de développement culturel dans l'objectif d'être un employeur inspirant et en réponse à la pénurie de personnel qualifié.

«La transformation a demandé de l'énergie, mais nous pouvons affirmer aujourd'hui que nos efforts ont porté leurs fruits.»

— Felix Weber, président de Direction et chef du département clients et partenaires

Collaboration renforcée entre les cliniques

Depuis le 1^{er} juillet, Gianni Roberto Rossi dirige en tant que CEO, la Rehaklinik à Bellikon et la Clinique romande de réadaptation à Sion. Il renforcera, dans cette fonction, la collaboration entre les deux institutions et poursuivra l'orientation stratégique et le développement organisationnel définis par le conseil d'administration des cliniques. Les deux entités restent gérées de façon autonome par une direction sur place.

En regroupant des fonctions centrales et en exploitant des synergies, la Suva souhaite renforcer davantage le positionnement des cliniques sur le marché suisse de la réadaptation et créer les conditions leur permettant de réagir encore plus vite et mieux aux nouvelles tendances dans le secteur sanitaire.

Changements importants au sein du personnel

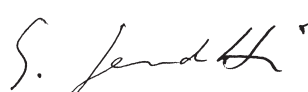
Au cours de l'exercice sous revue, la commission de sélection de la Commission du Conseil de la Suva a nommé neuf nouveaux cadres. Gianni Roberto Rossi, 55 ans, a été nommé CEO des deux cliniques de la Suva. Il dirigeait déjà la Rehaklinik Bellikon depuis juillet 2018. Doté d'un très bon réseau dans le secteur sanitaire suisse, notamment dans la réadaptation, ses compétences de direction sur le plan technique et humain ainsi que son plurilinguisme permettront de tisser des liens à travers les régions linguistiques.

Martin Rüfenacht a été nommé nouveau directeur de l'assurance militaire gérée par la Suva. À 43 ans, ce juriste est un cadre chevronné et dispose de compétences sociales développées. Fin connaisseur des processus et des tarifs, avec plusieurs années d'expérience à son actif, il réunit les conditions idéales pour diriger, développer l'assurance militaire et l'orienter vers l'avenir.

Nos efforts ont porté leur fruits

En 2022, nos collaborateurs et collaboratrices se sont beaucoup investis afin que la Suva reste en bonne position pour l'avenir. La transformation a demandé de l'énergie, mais nous pouvons affirmer aujourd'hui que nos efforts ont porté leurs fruits. Nos nouveaux processus permettent un travail plus efficace et mieux axé sur les objectifs. Et la nouvelle gestion des cas assure un degré d'automatisation plus élevé dans le traitement des dossiers de sinistres. Nous avons également réalisé de grands progrès dans le numérique avec les nouvelles fonctionnalités offertes dans le portail clients.

La transformation avait cependant pour objectif principal le renforcement de l'orientation client. Les besoins de nos clients et clientes sont placés au cœur de nos réflexions, de nos activités et de notre engagement quotidien. Et cela ne passe pas inaperçu, comme en témoigne la satisfaction élevée constante qui ressort de nos enquêtes auprès de la clientèle. Le constat est le même au sein de la population, qui perçoit la Suva comme une entreprise fiable, compétente et engagée. Ces résultats nous réjouissent et nous encouragent pour continuer à fournir des prestations inégalées et nous améliorer à un niveau digne de notre réputation. Notre renommée est aussi un atout pour recruter des collaborateurs et collaboratrices compétents, un avantage non négligeable en période de pénurie de spécialistes.



Gabriele Gendotti,
président
du Conseil de la Suva



Felix Weber,
président
de Direction

QUEL EST NOTRE ENGAGEMENT?

La Suva est la première et la plus ancienne assurance sociale de Suisse. Elle ne poursuit aucun but lucratif et a des obligations aussi bien vis-à-vis des employeurs que des travailleurs. Notre priorité: rendre le travail et les loisirs sûrs et prévenir ou atténuer les souffrances dues aux accidents et maladies professionnelles.

La Suva en bref

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs et les travailleuses contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère également l'assurance militaire, l'assurance-accidents des chômeurs (AAC) ainsi que l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI).

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 135 000 entreprises totalisant plus de deux millions de travailleurs et travailleuses à plein temps assurés bénéficient des services de nos collaborateurs et collaboratrices dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des personnes salariées en Suisse sont assurées auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Notre soutien à l'industrie et l'artisanat suisses

Nous soutenons l'industrie et l'artisanat suisses grâce à des primes conformes au risque et une politique de placement responsable.

Les primes annuelles des entreprises assurées sont restituées aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. Les personnes assurées ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ou financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières ou de rentes d'invalidité et de survivants.

Elle prend en charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs et collaboratrices s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Nous exploitons également deux cliniques de réadaptation à Bellikon et à Sion, dans lesquelles nous accompagnons sur le pénible chemin de la guérison des personnes ayant subi un accident grave.

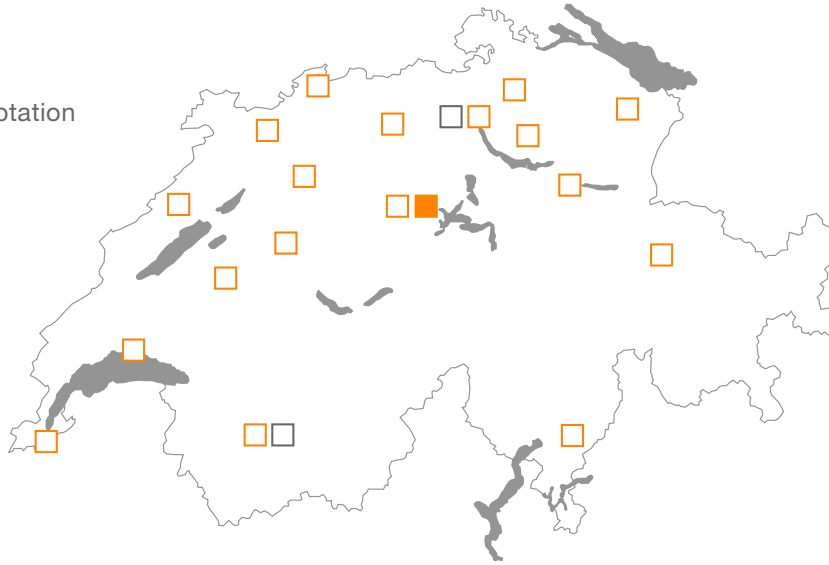
Notre aide n'intervient pas seulement après un accident ou une maladie professionnelle: en tant qu'organe d'exécution de la Confédération, nous fournissons aux entreprises un conseil en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, et en contrôlons la mise en œuvre. Nos programmes de prévention dans le domaine de la sécurité au travail et durant les loisirs visent à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais aussi à promouvoir la culture de la sécurité dans les entreprises, à sensibiliser aux différents dangers et à promouvoir la responsabilisation individuelle. Depuis plus de 100 ans, nous contribuons à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.

Ce qui nous distingue

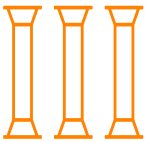
Gérée par les partenaires sociaux, la Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État. Les excédents de recettes sont reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Ancrage en Suisse

- Siège
- Site agence
- Clinique de réadaptation



Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

SOMMES- NOUS TROP POINTILLEUX?

Oui, nous sommes pointilleux. Nous conseillons les entreprises et contrôlons le respect des prescriptions légales en matière de sécurité et de protection de la santé. Pour une bonne raison: moins d'accidents et de maladies professionnelles égale moins de souffrance. Et parce que chaque franc investi dans la prévention en rapporte plus du double.

Protection de la santé

La Suva traite et évalue automatiquement les résultats, qui indiquent un potentiel de prévention servant à définir des mesures ciblées que l'entreprise doit ensuite mettre en œuvre pour améliorer la sécurité au travail. En 2022, les réponses données dans le questionnaire d'autocontrôle ont révélé la nécessité de prendre des mesures pour 51,4 % des entreprises participantes. Les entreprises peuvent confirmer en ligne la mise en œuvre des mesures en question.

Les autocontrôles apportent un complément important aux visites et contrôles ordinaires auprès des entreprises. Les expériences sont positives et les autocontrôles rencontrent un accueil favorable.

L'activité d'exécution de la Suva est décrite en détail dans le [rapport annuel CFST](#).

Sécurité au travail: contrôles d'entreprises et autocontrôles

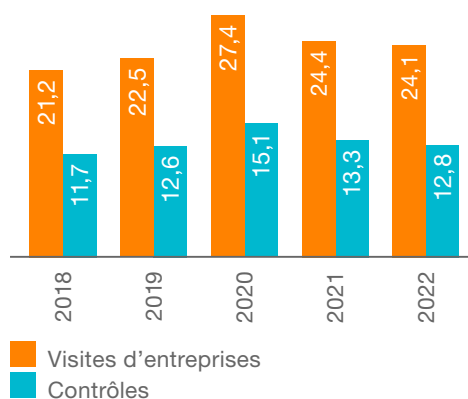
Les experts et expertes en sécurité de la Suva contrôlent et conseillent les entreprises assurées en mettant l'accent sur celles qui présentent un nombre d'accidents supérieur à la moyenne de leur branche et donc un potentiel de prévention particulièrement important. Outre les contrôles des postes de travail, systémiques et techniques courants, la Suva réalise des analyses d'accident et se charge de la vérification des autorisations de déroger aux prescriptions ainsi que de la reconnaissance des experts et expertes en grues et des entreprises de désamiantage.

En 2022, nos experts et expertes en prévention ont effectué environ 24 100 visites d'entreprises et 12 800 contrôles (dont 1530 contrôles du système MSST).

Par ailleurs, la Suva a étendu la portée de l'exécution au moyen d'un questionnaire d'autocontrôle numérique: elle sélectionne les entreprises répondant à des critères définis pour un autocontrôle sous forme de questions sur les dangers spécifiques à leur branche. Au cours de l'exercice sous revue, le taux de retour des questionnaires complétés s'est établi à 87 % (2021: 88 %). Au total, 10 660 entreprises ont été invitées à participer à l'autocontrôle (contre 9520 l'année précédente).

Activité d'exécution

Nombre en milliers



Protection de la santé: développement de projets dans le domaine de l'ergonomie

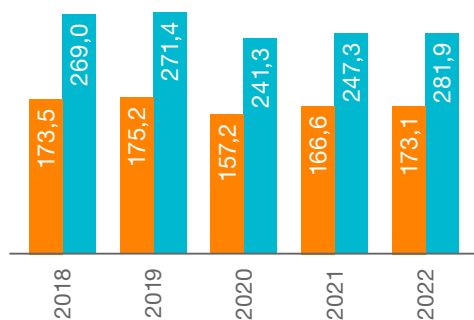
En Suisse, une part significative des maladies associées au travail concerne l'appareil locomoteur. Dans le cadre du programme de prévention 2020+, la Suva a défini un axe prioritaire centré sur les contraintes physiques excessives et progressé en plusieurs points au cours de l'exercice sous revue. Dans le projet partiel «Transfert intelligent de personnes à mobilité réduite», la Suva a intensifié la collaboration avec des associations et des entreprises du secteur de la santé.

Un autre projet partiel était consacré à la branche des fournisseurs de boissons. De nouvelles offres de prévention ont été développées à partir des besoins identifiés grâce aux visites d'entreprises.

Un ensemble de mesures visant à améliorer l'ergonomie sur les chantiers a été élaboré dans le cadre d'un troisième projet partiel. Le projet «Optibat», lancé conjointement par les organisations patronales du second œuvre, le SECO, la Suva et Unia, sera mis en œuvre au cours des prochaines années.

Accidents

Cas acceptés en milliers



- Accidents professionnels (AAP)
- Accidents non professionnels (AANP)

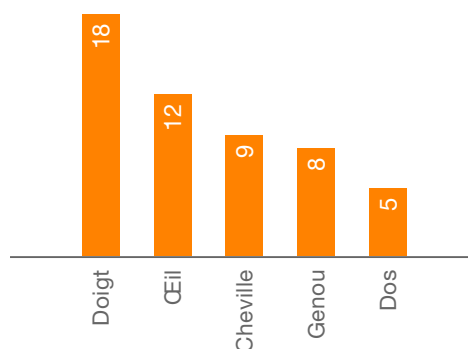
Examens préventifs dans le domaine de la médecine du travail

Au cours de la période sous revue, 39 000 examens en médecine du travail ont été réalisés dans le cadre de notre mandat de dépistage et de prévention des maladies professionnelles. Au terme de l'exercice, environ 16 000 entreprises employant 109 000 personnes concernées avaient été soumises à au moins un programme de prévention dans le domaine de la médecine du travail en raison de leur risque d'exposition accru. En Suisse, le cancer cutané non mélanome peut être reconnu comme maladie professionnelle. Afin d'améliorer le dépistage, la Suva lance un examen préventif de dépistage du cancer cutané non mélanome dans certains métiers à forte exposition solaire. Les premiers enseignements ont pu être tirés au terme d'une phase pilote en 2022. En plus du projet pilote dédié à la branche de la construction, la préparation d'une seconde phase pilote a débuté à la fin de l'année avec les associations de branche JardinSuisse et Enveloppe des édifices Suisse. www.suva.ch/soleil

Les eczéma d'origine professionnelle entraînant des décisions d'inaptitude et des changements de métier souvent radicaux sont particulièrement fréquents dans la coiffure. Les problèmes de peau apparaissant tôt dans les carrières de la coiffure, nous développons actuellement un examen médical préventif sous la forme d'un questionnaire électronique destiné aux jeunes en apprentissage. Des examens médicaux et des conseils ciblés pour la protection de la peau sont prévus en cas de symptômes. En 2022, trois écoles professionnelles ont validé une coopération dans le cadre du projet pilote. www.suva.ch/protection-peau

Top 5 des parties du corps blessées

Accidents professionnels déclarés en 2022 en %



Les blessures les plus souvent annoncées concernent toujours les doigts et les yeux.

Offres de prévention et conseil en prévention

En 2022, le conseil a bénéficié d'un effet de rattrapage. Les entreprises ont manifesté un regain d'intérêt pour les services de prévention volontaires. Le nombre de modules mis en œuvre a presque doublé par rapport à l'exercice précédent (2021: 490 modules; 2022: 814 modules).

L'offre de conseil et de formation en matière de gestion des absences s'est enrichie de plusieurs nouveaux éléments. La Suva a également intensifié sa collaboration avec les associations dans ce domaine.

La Suva Safety App (SSA) affiche une évolution réjouissante. Cette appli aide les entreprises à répertorier des situations et des comportements à risque, puis à définir des mesures appropriées. Plus de 60 000 audits sont réalisés chaque année avec cette application, avec des répercussions positives sur le nombre d'accidents dans ces entreprises. Le logiciel est en développement constant. www.suva.ch/ssa

Campagnes et événements

La Suva s'est servie d'une mise en scène authentique pour mieux sensibiliser aux obligations en matière de sécurité au travail et aux conséquences possibles d'un accident. La série d'événements «Un accident devant le tribunal» a remporté auprès du public un succès semblable à celui de notre stand aux championnats des métiers SwissSkills. De nombreux jeunes ont été sensibilisés au risque d'accident grâce au parcours d'expérimentation interactif mis en place. Les personnes en formation présentent un risque d'accident près de deux fois plus élevé que leurs collègues de travail qualifiés.

La campagne football s'est poursuivie dans le droit fil des messages de l'an dernier. Les cinq règles de fair-play et le slogan «Jouez fair-play: pas de risques inutiles» ont pour but de rappeler aux footballeurs et footballeuses que les comportements antisportifs sont responsables de plus de 15 000 accidents sur le terrain. Le walking football, moins propice aux accidents que le football traditionnel, a également fait l'objet d'une campagne de promotion. www.suva.ch/football

La campagne sports de neige a aussi misé sur le slogan qui a déjà fait ses preuves: «Ne vous surestimez pas». Wendy Holdener, ambassadrice de l'appli «Slope Track», fournit de précieux conseils aux fans de glisse pour l'échauffement et la descente. www.suva.ch/sports-de-neige

«Ne vous surestimez pas» est un message de la campagne sports de neige.



33 000 personnes se blessent chaque année sur les pistes en pratiquant le ski ou le snowboard.

«Le nombre important d'entreprises qui assument leurs responsabilités grâce à l'autocontrôle est un motif de réjouissance.»

— Edith Müller Loretz

Cheffe du département protection de la santé

Nouveaux modules de prévention

L'offre existante de modules de prévention a été élargie et améliorée. Les cadres qui participent à l'atelier du module de prévention «Encadrement promoteur de la santé» s'initient aux arcanes d'un style de conduite apte à préserver et promouvoir la santé de leurs collaborateurs et collaboratrices.

Dans de nombreuses entreprises, le télétravail à domicile fait partie du quotidien. Dans notre cours en ligne, des spécialistes montrent comment aménager son poste de travail de manière ergonomique et apprendre à organiser son travail et ses loisirs grâce au module de prévention «Télétravail: conseils pour bien travailler chez soi».

Le module de prévention «Fit for work and life» fait partie intégrante de l'offre de la campagne «Apprentissage en toute sécurité». Sous la direction d'une personne qualifiée, les jeunes apprennent à prendre soin de leur santé et de leur sécurité en toute responsabilité. Thèmes abordés: condition physique, risque, sommeil, stress et moral. www.suva.ch/modulesdeprevention

Offre de formation: cours de haute qualité

Avec la certification eduQua 2022, la Suva détient un label de qualité pour son offre de cours. Cette certification garantit aussi l'amélioration continue de notre offre de cours, qui compte également le nouveau cours préparatoire à l'examen professionnel supérieur des «Experts et expertes en sécurité au travail et protection de la santé», mis sur pied conjointement par la Suva, Unisanté et l'Université de Zurich. Au cours de l'exercice sous revue, les bases pour le développement des cours ont été posées avec l'élaboration commune d'un concept didactique de blended learning axé sur les compétences. lms.suva.ch

À QUI BÉNÉFICIE LE MODÈLE SUVA?

Aux assurés, car la Suva est financièrement autonome et n'a pas de but lucratif. Les primes sont calculées de sorte que tous les coûts d'une année d'accident soient couverts. Des provisions prescrites par la loi existent pour les prestations futures liées à des accidents déjà survenus. Les excédents éventuels sont reversés aux assurés sous la forme de primes plus basses.

Finances

Évolution des primes

Au niveau des différentes communautés de risque, nous avons adapté les primes nettes vers le haut ou vers le bas en fonction de l'évolution des accidents. Il en a résulté, dans l'assurance contre les accidents professionnels, un taux de prime net moyen en légère baisse, puisqu'il est passé de 0,95 % (valeur arrondie) de la masse salariale assurée en 2021 à 0,94 % en 2022. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, le taux de prime net moyen a augmenté de 1,31 % de la masse salariale assurée en 2021 à 1,34 % en 2022. www.suva.ch/primes

Dans l'assurance contre les accidents professionnels et non professionnels, la Suva a octroyé, sur les primes de 2022, une déduction extraordinaire à hauteur de 15 % des primes nettes pour le reversement de produits excédentaires des placements, ce qui représente 233 millions de francs dans l'assurance contre les accidents professionnels et 334 millions dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Dans l'année de primes 2022, les taux de supplément pour frais administratifs sont restés inchangés par rapport à 2021. En juin 2022, le Conseil de la Suva a par contre décidé, pour les années de primes à partir de 2023, d'abaisser le taux de supplément de 0,25 point de pourcentage dans l'assurance contre les accidents non profes-

sionnels et de 2,0 points de pourcentage dans l'assurance-accidents des chômeurs. Les taux de supplément pour la prévention, que fixe la Confédération, n'ont fait l'objet d'aucune modification.

Comme les années précédentes, les allocations de rachat sur les rentes en cours ont été financées par des produits du capital. Pour l'année de primes 2023, le Conseil de la Suva a décidé de procéder de la même manière, et donc de continuer également à renoncer au prélèvement d'un supplément de prime à cette fin.

Abaissement des majorations pour paiement échelonné

En juin 2022, le Conseil fédéral a décidé d'adapter aux taux d'intérêt actuels les majorations pour le paiement échelonné des primes de l'assurance-accidents, et de les abaisser sensiblement à partir de début 2023. La majoration s'élève désormais à 0,25 % pour le paiement par semestre et à 0,375 % pour le paiement par trimestre, ce qui allège la charge des employeurs. Conjointement avec les assurances-accidents privées, la Suva est intervenue auprès de la Confédération en faveur d'un abaissement des majorations.

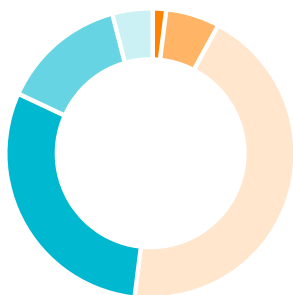
Performance des placements

Les placements des valeurs immobilisées, d'un montant de 54,4 milliards de francs (état au 31 décembre 2022), affichent une performance de -8,1 %, soit un résultat nettement inférieur à la moyenne de 5,2 % relevée sur les dix dernières années jusqu'à 2021, et qui s'explique principalement par les violentes turbulences sur les marchés financiers mondiaux, générées par des tensions géopolitiques et par une inflation élevée. La combinaison rare d'une baisse du cours des actions et d'une hausse des taux d'intérêt a conduit à des corrections d'évaluation des actions et des obligations. Dans ce contexte, l'immobilier, les crédits et les placements alternatifs ont déployé un effet stabilisateur.

Les valeurs immobilisées de la Suva sont intégralement affectées à des fins précises: conformément à la loi, elles doivent notamment couvrir les provisions constituées en vue du versement des rentes, des futurs frais de traitement et indemnités journalières, ainsi que d'autres prestations d'assurance légales découlant d'accidents et de maladies professionnelles survenus. Pour les risques actuariels et les risques de placement, des fonds propres suffisants, dont le seuil minimal est fixé par la loi, sont disponibles. www.suva.ch/strategie-de-placement

Portefeuille de placements

en %



Liquidités	2,0
Obligations d'État	6,0
Crédits et obligations d'entreprises	44,0
Actions	30,0
Immobilier (y c. fonds)	14,0
Autres	4,0

Immobilier

La Suva effectue des placements à l'échelle nationale et élargit son parc immobilier de façon continue dans une perspective à long terme. En tenant systématiquement compte, dans le cadre de notre stratégie immobilière, des trois dimensions environnement, économie et société, nous préservons durablement l'adéquation au marché et le maintien de la valeur de nos investissements immobiliers. Nous anticipons les évolutions du marché ainsi que les besoins des clients et des clientes. Nous planifions, nous construisons et nous exploitons nos immeubles en privilégiant l'économie des ressources, l'efficacité énergétique et une orientation vers l'avenir.

La valeur totale du portefeuille immobilier, qui est composé d'immeubles d'habitation, de bureaux, commerciaux, artisanaux et logistiques, a augmenté de 378 millions de francs au cours de l'exercice sous revue pour s'établir à 6,438 milliards de francs, auxquels s'ajoutent des immeubles en construction d'un volume de 442 millions de francs. Le revenu locatif théorique annuel s'est monté à 288 millions de francs. www.suva.ch/immobilier

Évolution du taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique détermine la rémunération des capitaux de couverture des rentes et donc la contribution des produits des placements au financement des rentes. Le taux d'intérêt technique est fixé uniformément par le Département fédéral de l'intérieur DFI pour tous les assureurs-accidents.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux d'intérêt technique a été abaissé de 1,5 % à 1,0 %. Cet abaissement a nécessité, dans le bilan à fin 2022, un renforcement des capitaux de couverture à hauteur de 2,1 milliards de francs. Ce renforcement était préfinancé à la clôture de l'exercice 2019 et déjà compris dans les provisions pour prestations de longue durée à fin 2021.

Excédents liés au Covid-19

En 2022, les mesures prises pour freiner la pandémie de Covid-19 n'ont plus entraîné aucune restriction majeure dans la vie professionnelle et les loisirs. L'évolution des accidents s'étant largement normalisée, il n'y a pas eu d'excédents extraordinaires supplémentaires liés au Covid-19 en 2022, tout comme ce fut déjà le cas en 2021.

Conformément à la décision prise par le Conseil de la Suva en juin 2021, les excédents datant de 2020 ont été reversés aux assurés sous la forme d'une déduction sur les primes 2022. La provision constituée à cette fin (253 millions de francs) a été dissoute à fin 2022.

«En 2022, nos assurés ont bénéficié de primes exceptionnellement basses, car nous leur avons reversé des produits excédentaires des placements et des excédents liés à la pandémie.»

— Hubert Niggli
Chef du département finances et informatique

Des provisions et des fonds propres pour couvrir les personnes accidentées et les entreprises

En cas d'accident ou de maladie professionnelle, la Suva verse les prestations prévues par la loi. Le législateur veut que les générations futures n'aient pas à assumer les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles du passé. Toutes les prestations futures découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles déjà survenus doivent donc être couvertes par des provisions. Aucune prime future ne doit servir à financer les accidents du passé.

Provisions pour prestations de courte durée. Alors que les accidents-bagatelle sont généralement liquidés après quelques semaines, les accidents graves donnent souvent lieu au versement de frais de traitement et d'indemnités journalières durant de nombreuses années. En effet, aux soins aigus, qui peuvent, à eux seuls, durer plusieurs mois, s'ajoutent la réadaptation et le traitement de séquelles tardives. Certains cas occasionnent des coûts pendant toute la vie de la personne assurée. L'horizon de versement des frais de traitement s'avère étonnamment long, soit trois ans en moyenne sur l'ensemble des accidents et maladies professionnelles. Cela signifie que la Suva doit détenir les provisions nécessaires en conséquence pour couvrir les besoins d'environ trois ans, en tenant compte au surplus également du renchérissement, et notamment de celui des frais de traitement. Les provisions pour prestations de courte durée sont déterminées sur la base des normes usuelles dans la branche, de façon analogue à la pratique des assureurs privés.

Provisions pour prestations de longue durée. Lorsqu'un accident engendre une incapacité de gain totale ou partielle présumée permanente ou qu'il entraîne un décès, des rentes d'invalidité et de survivants sont versées, de même que, le cas échéant, des indemnités pour atteinte à l'intégrité et des allocations pour impotent. Les provisions doivent être suffisantes pour couvrir tous les futurs paiements des rentes de base découlant de l'ensemble des accidents et maladies professionnelles déjà survenus. Contrairement à l'AVS ou à l'AI, il n'est pas permis à la Suva de financer les rentes de base au moyen de futures recettes de primes. Les rentes d'invalidité et de survivants sont adaptées au renchérissement, conformément à la loi.

Des fonds propres pour faire face aux impondérables. Les provisions sont fixées de manière à pouvoir couvrir les charges des sinistres si tout se déroule comme prévu. Dans la réalité, la marche des affaires s'écarte des prévisions sous l'effet de divers risques, notamment de grands sinistres, ainsi que du risque d'inflation et du risque de placement, qui constitue le facteur le plus déterminant. Afin de pouvoir couvrir les prétentions des assurés même en cas d'évolution défavorable de la conjoncture, la Suva détient des fonds propres.

La Confédération fixe le montant minimal de ces fonds propres: selon l'art. 111 al. 4 OLAA, la limite inférieure correspond à un quotient de solvabilité de 100 %, ce qui signifie qu'un événement dommageable tel qu'il s'en produit une fois tous les cent ans seulement est couvert à 100 % par les fonds propres.

Variation de la solvabilité en 2022. Pour compenser le résultat négatif des placements en 2022, nous avons dû dissoudre des fonds propres. Le quotient de solvabilité a ainsi baissé, passant de 180 % fin 2021 à 151 % fin 2022.

Le quotient de solvabilité se maintient donc dans la fourchette prévue entre 100 % et 180 %. Les droits aux prestations des assurés auprès de la Suva demeurent ainsi intégralement couverts à un degré de probabilité élevé.

Reversements dans l'année de primes 2023. En juin 2022, le Conseil de la Suva a décidé de reverser aux assurés un montant supplémentaire de quelque 824 millions de francs d'excédents de produits financiers sous la forme de primes plus basses pour l'année 2023. Dans l'assurance contre les accidents professionnels (AAP) et l'assurance contre les accidents non professionnels (AANP), ce reversement représente 20 % des primes nettes. Les primes de la Suva resteront ainsi exceptionnellement basses également dans l'année de primes 2023.

DAVANTAGE DE TEMPS POUR L'ESSENTIEL?

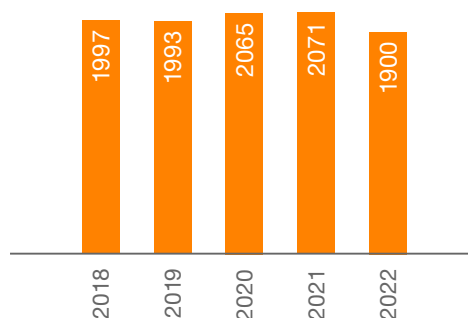
L'introduction de nouvelles structures et méthodes de travail permet à la Suva de gérer les cas de manière largement automatisée. Grâce à cette importante étape de numérisation, nous pouvons réduire les coûts et nous concentrer sur des tâches complexes ainsi que sur le suivi personnalisé des personnes accidentées, ce qui profite à nos clients et clientes.

Prestations et réadaptation

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a continué de diminuer. 1035 nouvelles rentes ont été allouées, soit 57 de moins que l'année précédente. Les coûts totaux des nouveaux cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 472 millions de francs (-2,2 %).

Évolution des coûts d'assurance

Frais de traitement par cas (CHF)



Évolution des coûts d'assurance

En 2022, le nombre d'accidents et de maladies professionnelles a nettement augmenté par rapport aux années précédentes et dépassé la valeur la plus haute, atteinte en 2019, ce qui s'explique d'une part par la levée des restrictions anti-Covid-19 (nette hausse surtout à partir du 2^e trimestre) et d'autre part par l'acquisition de nouveaux grands clients, ainsi que par l'introduction de la nouvelle branche d'assurance AA AI (assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI).

Durant l'exercice 2022, 493 621 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva (+9,7 %). La durée de perception des indemnités journalières a augmenté pour s'établir à 42,8 jours (42,4 jours en 2021). Le nombre croissant de cas avec indemnités journalières (+5,1 %) s'est répercuté sur leur coût, qui a crû pour atteindre 1,542 milliard de francs (+6,5 %).

En 2022, le nombre de cas avec frais de traitement a nettement augmenté (+8,9 %). En revanche, les frais de traitement par cas ont diminué à 1900 francs (-8,3 %). Le montant total des frais de traitement, soit 1,146 milliard de francs, est demeuré presque inchangé (-0,1 %). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont diminué de 4,7 % pour s'établir à 4243 francs.

Réinsertion professionnelle

Les personnes très gravement accidentées qui ne peuvent plus reprendre leur activité habituelle sont suivies par le Case Management de la Suva dans le cadre de la réinsertion professionnelle, à condition qu'elles présentent un potentiel et une perspective réalistes de retour à la vie active. Quelque 3100 personnes gravement accidentées en moyenne sont épaulées par un ou une case manager, la durée du suivi par cas étant d'environ deux ans.

www.suva.ch/reinsertion

En outre, la Suva fournit un soutien financier aux entreprises qui continuent à employer leurs collaborateurs et collaboratrices accidentés, même si ceux-ci ne peuvent plus exercer leur métier d'origine. Au cours de l'exercice sous revue, une nouvelle perspective professionnelle a ainsi été offerte à 42 personnes grâce à une contribution de 790 000 francs, ce qui a permis d'économiser près de 11,5 millions de francs sur les prestations d'assurance futures. La Suva participe aussi aux coûts si l'employeur met en place des postes de travail aménagés destinés à des collaborateurs et collaboratrices atteints dans leur santé. En 2022, une contribution de la Suva d'un montant de 540 000 francs a permis de créer 27 nouveaux postes de travail aménagés.

Nouvelle méthode de travail dans la gestion des cas

La nouvelle méthode de travail dans la gestion des cas a pu être introduite avec succès début 2022. Depuis, des moteurs de règles se chargent en grande partie de piloter les cas et le système attribue aux spécialistes des tâches complexes ou le suivi personnalisé des entreprises et des personnes accidentées.

D'un point de vue technique, le changement s'est déroulé sans accroc dans une large mesure. L'absence de routine dans les nouveaux processus et l'augmentation du nombre des accidents après la levée des restrictions anti-coronavirus ont engendré temporairement des retards, qui ont pu être réduits en cours d'année. Une importante étape d'automatisation franchie à la mi-année, qui a permis le paiement des indemnités journalières dans une large mesure sans intervention manuelle, de même que la vérification rapide des processus introduits et de l'attribution des ressources, se sont révélées utiles à cet égard. Les enseignements tirés ont été utilisés ou intégrés dans des projets d'amélioration qui permettront d'accroître encore l'efficacité des processus et de l'expérience client au cours des trimestres à venir.

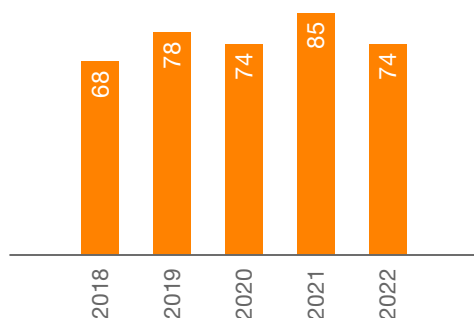
Des économies grâce au contrôle des factures

La part des factures traitées automatiquement a pu être augmentée à 65 % en 2022 (62 % en 2021). L'amélioration permanente du moteur de règles de contrôle automatisé des factures continue à porter ses fruits. En 2022, sur les 72 millions de francs d'économies au total, quelque 27 % ont pu être générés de manière entièrement automatique.

Le contrôle des factures a aussi été la priorité de la nouvelle méthode de travail dans la gestion des cas durant l'année sous revue. Compte tenu des nouvelles compétences en matière de processus, les teams ont été réorganisés et le personnel formé aux nouvelles tâches. Différents projets sont actuellement en cours afin d'améliorer l'efficacité du remboursement aux personnes assurées et du traitement des garanties de prise en charge des frais.

Contrôle des factures

Économies en mio. CHF



«Le lancement de la gestion des cas numérique a été une réussite, mais il reste encore beaucoup à faire.»

— Daniel Roscher

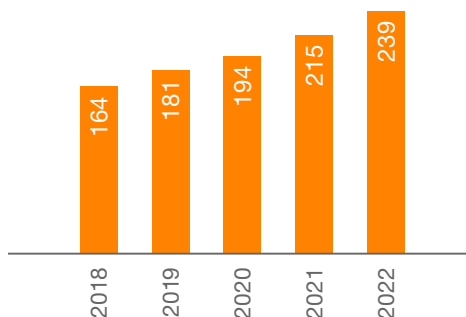
Chef du département prestations et réadaptation

Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2022, 2916 cas suspects ont été traités (+2,7 %). Le nombre de cas clôturés pour lesquels des soupçons de fraude ont été confirmés s'est établi à 810, contre 686 en 2021. Les économies réalisées, soit 24,1 millions de francs, sont nettement supérieures à celles de l'exercice précédent (20,9 millions de francs). [Plus →](#)

Lutte contre la fraude à l'assurance

Économies cumulées depuis 2007 en mio. CHF



Tarifs médicaux

La Commission des tarifs médicaux LAA (CTM) a pour tâche de régler les problèmes fondamentaux dans les domaines du droit médical et des tarifs médicaux. La CTM, l'assurance militaire et l'assurance-invalidité concluent ensemble des contrats avec des hôpitaux et d'autres fournisseurs de prestations médicales. Au cours de l'exercice sous revue, une convention tarifaire a été conclue avec toutes les cliniques de réadaptation. En tant qu'actionnaire, la CTM a aussi pu siéger au conseil d'administration de la nouvelle société OTMA Organisation tarifs médicaux ambulatoires SA. Cette nouvelle organisation tarifaire regroupe toutes les organisations partenaires importantes appelées à poursuivre, à l'avenir, le développement des systèmes tarifaires TARDOC et des forfaits ambulatoires.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. 80 % des cas qu'elle traite concernent des maladies et 20 % des accidents. L'assurance militaire boucle l'exercice sur un bon résultat annuel. [Plus →](#)

Finances. L'assurance militaire a réalisé un bon résultat. En 2022, elle a versé 166,1 millions de francs au titre des prestations d'assurance et 19,6 millions au titre des frais administratifs. Par rapport à l'année précédente, les prestations d'assurance sont inférieures de 3,9 millions de francs. Le financement a été assuré par la Confédération à hauteur de 163,8 millions de francs, et par les primes et les recettes de recours à hauteur de 21,9 millions de francs. Par rapport à 2021, les frais de traitement affichent une augmentation, tandis que les prestations en espèces présentent une diminution importante.

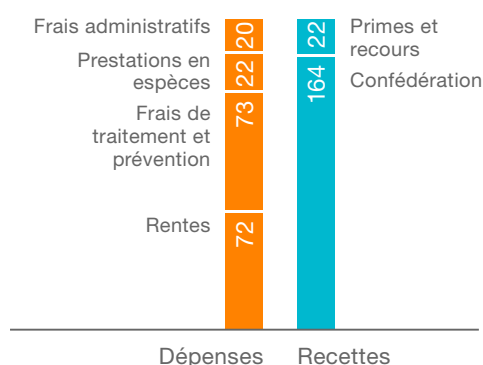
Pandémie de coronavirus. L'exercice 2022, comme le précédent, a encore été marqué en partie par la pandémie. En raison du Covid-19, les accidents ont été moins nombreux et les coûts de maladie plus élevés. L'assurance militaire a soutenu l'armée dans le décompte des coûts de la stratégie de test en lien avec le Covid-19 en les imputant à la Confédération. La révision externe a vérifié et certifié l'enquête sur les coûts 2022 des tests de dépistage du Covid-19. Pour la mise en œuvre des adaptations en cours des décisions de l'OFSP (fiches d'information), l'assurance militaire a constitué un groupe de spécialistes Covid-19.

MVedrà. L'assurance militaire a lancé le projet MVedrà durant l'exercice 2022. Le projet, en phase d'initialisation, repose sur les objectifs prévus pour l'assurance militaire, il les valide et axe sur ces objectifs les processus dans la gestion des cas, les frais de traitement et les prestations en espèces. La poursuite du développement ciblé des processus doit permettre d'exploiter les opportunités que présente l'évolution technique et de répondre efficacement à la complexité croissante des activités de l'assurance militaire. Dans le cadre de ce projet, il convient en outre d'examiner si ISM II doit continuer à servir de système central de l'assurance militaire.

Vous trouverez plus d'informations sur la marche des affaires dans l'édition 2023 de la statistique de l'assurance militaire. [Plus →](#)

Dépenses et recettes de l'assurance militaire

en mio. CHF



Cliniques de la Suva

La [Clinique romande de réadaptation](#) à Sion et la [Rehaklinik Bellikon](#), les deux cliniques de la Suva spécialisées dans la réadaptation complexe des victimes d'accidents, ont réuni différents secteurs sous une direction commune dans le cadre d'une réorganisation. Désormais, tous les secteurs des cliniques coopèrent plus étroitement. La nouvelle organisation crée les conditions nécessaires à une orientation uniforme des deux cliniques et de leur offre, de même qu'à la préservation des spécificités régionales des deux sites. Les deux cliniques à Bellikon et à Sion sont dirigées par un conseil d'administration principal et une direction supérieure, et sont placées sous la conduite du CEO Gianni R. Rossi.

Les fonctions d'état-major telles que la recherche, le développement d'entreprise, le business continuity management ou le marketing et la communication ont déjà été regroupées dans le courant de l'exercice 2022. Les structures ont également été harmonisées pour les fonctions de support principales comme les ressources humaines, les finances et le controlling ou l'informatique et placées sous une direction commune.

Malgré des conditions-cadres contraignantes liées au développement organisationnel et à l'environnement de marché toujours exigeant, les activités des deux cliniques ont pu être maintenues à un niveau élevé et le produit d'exploitation a pu être augmenté. En 2022, les cliniques de la Suva ont réalisé un chiffre d'affaires de 161 millions de francs (155 millions en 2021) et employaient 1090 collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2022. Le taux d'occupation des cliniques s'est élevé à 98 %.

www.suva-clinics.ch

SOMMES- NOUS DURABLES?

Le développement durable est profondément ancré au sein de la Suva: nous prévenons et atténuons les souffrances dues aux accidents et maladies professionnelles, mais nous soutenons aussi la réinsertion des personnes accidentées dans le monde du travail. En tant qu'assurance sociale responsable, nous nous distinguons également par un engagement exemplaire dans les domaines environnemental, sociétal et économique.

Développement durable à la Suva

Dans sa stratégie de placement, la Suva a ancré l'objectif zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) à atteindre par étapes d'ici à 2050.

Notre entreprise compte parmi les premiers membres de l'initiative Exemplarité Énergie et Climat EEC à avoir signé la convention «Flux financiers respectueux du climat». Conscients de notre rôle, nous nous engageons à établir des rapports en toute transparence sur les objectifs et progrès réalisés par nos placements financiers pour concrétiser l'Accord de Paris.

Indépendamment de son engagement auprès de l'initiative EEC, la Suva publie un premier rapport sur les risques climatiques des placements financiers pour l'année 2022,

conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). [Rapport TCFD](#)

La Suva: un employeur durable

Au cours de l'exercice sous revue, la politique du personnel a été révisée et intègre désormais des aspects durables tels que des salaires équitables, l'égalité des chances, la santé mentale et le bien-être au travail. Nous avons lancé ces thèmes essentiels à nos yeux en tant que mesures stratégiques en 2022. Elles nous permettent de sensibiliser aux risques de la collaboration numérique et de fournir les compétences nécessaires pour évoluer dans un monde du travail à la fois analogique et numérique. Un environnement de travail inspirant, par exemple des locaux modulaires et offrant une grande flexibilité, en fait également partie.

Nous assumons notre responsabilité sociétale et montrons l'exemple sur le terrain de la réinsertion professionnelle des personnes souffrant d'un handicap. Notre engagement pour la protection de la santé a été distingué une nouvelle fois en 2022 par le label «Friendly Work Space» symbolisant une gestion exemplaire de la santé dans l'entreprise

Durabilité dans l'entreprise

Nous prévoyons de réduire les émissions de CO₂ de nos immeubles d'exploitation propre selon les objectifs suivants:

- 3600 tonnes de CO₂eq d'ici à 2030
- 0 tonne CO₂eq d'ici à 2050

Dans ce contexte, nous projetons d'utiliser l'eau du lac pour le chauffage du siège à Lucerne, d'étendre les installations photovoltaïques et d'évoluer vers un parc automobile entièrement électrique.

Au cours de l'exercice 2022, les émissions de gaz à effet de serre affichent dans l'ensemble une baisse de 8 % (5086 t CO₂eq) par rapport à 2021 (5533 t CO₂eq). Depuis le premier recensement en 2014, nous avons pu réduire les émissions de gaz à effet de serre de 42 % sur l'ensemble de nos sites.

Objectifs climatiques: résultats atteints en 2022

Baisse des émissions de CO₂ dans l'entreprise

-8 %

(-447 t CO₂eq)

Énergie solaire produite par les placements immobiliers directs

1290 MWh

(+490 MWh)

Investissement en obligations vertes

645 mio. CHF

À l'automne 2022, le risque de pénurie d'énergie a incité la Suva à engager diverses mesures: nous avons optimisé le refroidissement énergivore des centres de calcul, ainsi que l'utilisation du chauffage et de la ventilation sur l'intégralité de nos sites, à l'exception des deux cliniques. Notre adhésion à l'Alliance pour les économies d'énergie, lancée par la Confédération, a consolidé notre engagement solide en matière d'efficacité énergétique.

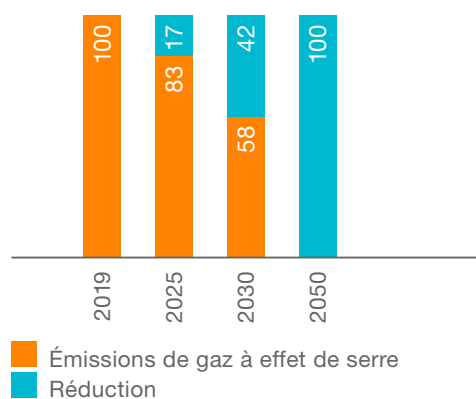
Globalement, ces gains d'efficacité ont permis à la Suva de progresser pour atteindre les objectifs climatiques généraux et respecter la convention d'objectifs universelle Exemple Énergie et Climat EEC, initiée par la Confédération.

Durabilité des placements financiers

Nous appliquons également des critères écologiques, éthiques et sociétaux dans nos activités de placement. En l'occurrence, nous nous appuyons sur les normes définies par la législation nationale, les accords internationaux ratifiés par la Suisse ainsi que les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Notre objectif zéro émission nette GES dans les placements d'ici à 2050

Objectifs de réduction
en %



Immeubles d'exploitation propre et placements immobiliers directs

Par analogie à ses immeubles d'exploitation propre, la Suva applique systématiquement des critères de durabilité à ses placements immobiliers directs, notamment aux nouvelles constructions. Cette méthode permet de garantir leur valeur à long terme et de moderniser le portefeuille immobilier.

Afin d'atteindre les nouveaux objectifs d'émissions GES d'ici à 2030, nous avons mis à jour la planification pluriannuelle pour la rénovation des enveloppes de bâtiments et des installations de chauffage. Il est également prévu d'étendre l'utilisation des installations photovoltaïques. Fin 2022, notre production s'élevait au total à 1290 MWh, soit près de sept fois la production d'énergie photovoltaïque atteinte en 2018.

Nous accordons de plus en plus d'importance à la gestion écologique des ressources, par exemple dans le cadre de nos travaux d'extension de la Clinique romande de réadaptation à Sion: le pavillon est une construction certifiée Minergie-P en bois utilisant le photovoltaïque, l'énergie solaire thermique et une pompe à chaleur eau-eau pour une consommation raisonnable des ressources.

Engagement et investissements à impact (actions et emprunts d'entreprises)

La stratégie de réduction des émissions GES directement financées repose sur trois piliers: l'engagement, la gestion des risques climatiques ainsi que des investissements à impact.

Cette stratégie climatique a pour objectif de produire un impact sur l'économie réelle.

Engagement. À l'aide d'un engagement renforcé, nous voulons orienter le comportement des entreprises ciblées par nos investissements vers l'objectif zéro émission nette GES. À ce titre, la Suva est membre fondateur de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) et membre de Climate Action 100+.

Les 169 entreprises qui s'engagent ainsi pour le climat couvrent près de 39% des émissions GES concernées par les placements financiers. Parmi les bons résultats: 75% (124) de ces entreprises se sont engagées à atteindre l'objectif zéro émission nette GES d'ici à 2050, contre seulement cinq d'entre elles en 2017.

Investissements à impact. Les investissements à impact doivent nous permettre d'investir de façon ciblée dans des entreprises aux émissions GES quantifiables. Pour cela, nous avons établi un portefeuille de 645 millions de francs en obligations vertes. En 2022, ces dernières ont permis d'éviter quelque 150 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

QUI DÉCIDE?

Les décisions sont prises par le Conseil de la Suva, constitué de représentants et représentantes des employeurs, des travailleurs et de la Confédération. Cette composition, basée sur le partenariat social, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de seize représentants des travailleurs et seize représentants des employeurs assurés auprès de la Suva ainsi que de huit représentants de la Confédération. Le partenariat social caractéristique du Conseil de la Suva permet des solutions consensuelles et pragmatiques. Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques et les moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers. Le Conseil fédéral nomme les membres du Conseil de la Suva pour une période de quatre ans. La période administrative s'achève fin 2023.

Tâches

Le Conseil de la Suva est notamment chargé de définir les objectifs stratégiques, d'édicter les règlements organiques de l'entreprise, de statuer sur diverses nominations, d'approuver les normes comptables et de fixer les tarifs des primes. Il a en outre pour tâche d'adopter le budget des frais d'exploitation, le plan financier et les principes comptables. Il adopte le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral, décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle notamment la gestion des affaires et la marche de l'entreprise ainsi que sa stratégie. Elle veille par ailleurs à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la compliance. Elle nomme les membres de la Direction. Les chefs et cheffes de division, les responsables régionaux et le ou la CEO des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva. Elle statue sur les objets et les nominations qui lui ont été confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel hors classe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1^{er} janvier 2015, et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1^{er} juillet 2018.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2022 des honoraires d'un montant global de 685 605 francs et des prestations annexes d'un montant de 22 890 francs. En 2022, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 708 495 francs. Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 99 800 francs et des prestations annexes de 3 146 francs.

Membres

40

Représentants et représentantes des employeurs et employeuses

16

Représentants et représentantes des travailleurs et travailleuses

16

Représentants et représentantes de la Confédération

8

Présidence du Conseil de la Suva



Gabriele Gendotti

né le 10 octobre 1954
Président du Conseil de la Suva et de la Commission du Conseil depuis le 1^{er} janvier 2018, lic. iur.

Carrière professionnelle: conseiller municipal (2015–2019) et conseiller communal de Faido (1983–2000), président du Conseil de fondation du Fonds national suisse FNS (2012–avril 2018), chef du Département de l'instruction publique du canton du Tessin (2000–2011), vice-président de la CDIP et membre de la CUS (2000–2011), conseiller national (1999–2000), député au Grand Conseil tessinois (1987–1999), propriétaire de trois études d'avocats au Tessin (1983–2000).

Gabriele Gendotti est président du Conseil de Fondation de l'Institut de Recherche en Biomédecine IRB à Bellinzona, de la Fondazione C. e A. Cavargna et de la Nuova Cari società di gestione Sagl à Faido et vice-président du Conseil de la Fondazione Centro Competenze Non Profit cenpro. Il est membre du comité de l'association Museo di Leventina et de la CORSI, délégué SRG SSR et directeur de l'entreprise Segheria Cattaneo SA.



Daniel Lampart

né le 2 septembre 1968
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} juillet 2018, dr phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle: premier secrétaire et économiste en chef (depuis 2011) et secrétaire central, adjoint du premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006–2011), collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999–2006).

Daniel Lampart est vice-président de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, membre du conseil de fondation de la Kulturstiftung des SGB et de la Stiftung SGB für Bildung und Publikation. Il est membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) ainsi que de la Commission tripartite fédérale pour les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et de la Commission de la politique économique.



Kurt Gfeller

né le 14 septembre 1960
Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1^{er} janvier 2015, lic. rer. pol.

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et membre du comité de placement de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse ainsi que membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST et de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.

Président

Gabriele Gendotti

Représentants et représentantes
de la Confédération

Séverine Arnold
Université de Lausanne

Reto Babst
Hôpital cantonal de Lucerne

Franziska Bitzi Staub
Ville de Lucerne

Gabriele Gendotti*
Faido

Philippe Maeder
Épalinges

Markus Notter*
Zurich

Pascal Richoz
Secrétariat d'État à l'économie SECO

Barbara Schaerer
Berne

État au 31 décembre 2022

La période administrative ordinaire
du Conseil de la Suva dure du
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

* Membres de la Commission
du Conseil de la Suva

1^{er} vice-président

Daniel Lampart

Représentants et représentantes
des travailleurs et travailleuses

Renzo Ambrosetti
Syndicat Unia

Thomas Bauer
Travail.Suisse

Vincent Brodard
Syndicat du personnel des transports SEV

Tanja Brülisauer*
Syndicat transfair

Judith Bucher
Syndicat des services publics SSP

Nicole de Cerjat
Société suisse des employés de commerce

Daniel Lampart*
Union syndicale suisse USS

Nico Lutz*
Syndicat Unia

Urs Masshardt
Hotel & Gastro Union HGU

Christine Michel
Syndicat Unia

Sandrine Nikolic-Fuss
kapers

Corrado Pardini
Syndicat Unia

Giorgio Pardini
Syndicat des médias et de la
communication syndicom

Véronique Polito
Syndicat Unia

Renato Ricciardi
Organizzazione Cristiano Sociale
Ticinese OCST

Adrian Wüthrich
Travail.Suisse

2^e vice-président

Kurt Gfeller

Représentants et représentantes
des employeurs et employeuses

Thierry Bianco
suissetec

Thomas Bösch
Arbeitgeberverband Basler Pharma-,
Chemie- und Dienstleistungsunternehmen

Myra Fischer-Rosinger
swissstaffing

Gabriela Gerber
Association suisse des brasseries

Kurt Gfeller*
Union suisse des arts et métiers usam

Charles-Albert Hediger
Union professionnelle suisse de l'auto-
mobile UPSA

Silvia Huber-Meier
Fédération des Industries Alimentaires
Suisse fial

Thomas Iten
Verband Schweizerischer Schreinermeister
und Möbelfabrikanten VSSM

Reto Jaussi
Association suisse des transports routiers
ASTAG

Gian-Luca Lardi
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

François Matile
Convention patronale de l'industrie
horlogère suisse

Gerhard Moser*
Société Suisse des Entrepreneurs SSE

Roland A. Müller*
Union patronale suisse UPS

Roman Rogger
VSIG Commerce Suisse

Thomas Schaffter
Association patronale des arts graphiques
viscom

Kareen Vaisbrot
Swissmem

Commissions du Conseil de la Suva

La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la comptabilité et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre du plan d'investissement et de la stratégie globale de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. En outre, elle dispose d'un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction en cas d'acquisition et d'aliénation de biens immobiliers de placement à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de procéder à l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de procéder à l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire.

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger

Président

Franziska Bitzi Staub
Judith Bucher
Kurt Gfeller
Urs Masshardt

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti

Président

Thierry Bianco
Philippe Maeder
Urs Masshardt
Gerhard Moser

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer

Présidente

Thomas Bösch
Urs Masshardt
Markus Notter

Direction

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose de quatre départements: le département clients et partenaires est subordonné au président de Direction, Felix Weber, dont le suppléant, Daniel Roscher, dirige le département prestations et réadaptation. Le département finances et informatique est dirigé par Hubert Niggli, et le département protection de la santé et personnel par Edith Müller Loretz.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suva.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2022, l'indemnisation s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres, à 2 342 240 francs, prestations annexes comprises. Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 487 500 francs, des versements uniques de composantes variables d'un montant de 144 000 francs et des prestations annexes de 10 129 francs.

Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs et collaboratrices. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier. Les membres de la Direction exerçant des mandats pour le compte de la Suva lui remettent l'intégralité des indemnités perçues dans ce contexte.

Clients et partenaires

Felix Weber

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

Finances et informatique

Hubert Niggli

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher



Felix Weber

né le 3 novembre 1965
Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladie et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa, président de l'Association Swissdec.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root*, développement de logiciels et transfert électronique de données, Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



Edith Müller Loretz

née le 7 avril 1968
Membre de la Direction depuis 2019, économiste d'entreprise Hochschule für Wirtschaft HSLU, Lucerne, et Tourismus und Freizeit HTW, Coire

Carrière professionnelle: cheffe du team campagnes, cheffe du secteur sécurité durant les loisirs, cheffe de la division offres de prévention, cheffe du département protection de la santé et membre de la Direction de la Suva, membre du Conseil de fondation du Bureau de prévention des accidents bpa et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, membre du Conseil de Fondation Promotion Santé Suisse, membre de la Commission de prévoyance en faveur du personnel du Bureau de prévention des accidents bpa.

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Hubert Niggli

né le 30 juin 1968
Membre de la Direction depuis 2019, dr sc. nat., physicien

Carrière professionnelle: recherche en Suisse et à l'étranger (Institut Paul Scherer, CERN, Berkeley National Laboratory), analyste risques (Zurich Réassurance), underwriter pour la réassurance non traditionnelle (Converium Ltd), responsable de la recherche quantitative et de la gestion des risques (Suva), responsable des placements financiers, de la comptabilité et du controlling financier (Suva).

Aucun mandat nécessitant l'accord de la Commission du Conseil de la Suva.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962
Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes), Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), groupe Zurich Assurance (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription), Suva (chef de l'agence Suva Zürich, contrôleur de processus gestion des cas).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: membre du Conseil d'administration de SwissDRG SA, président de la Commission des tarifs médicaux LAA*; conseiller consultatif du CAS Claims Management de la ZHAW, membre du comité consultatif de l'association Compasso.

* Sur mandat de la Suva

Gouvernance d'entreprise

Une conduite d'entreprise responsable représente à la fois le fondement et l'objectif de la gouvernance d'entreprise. La Suva la conçoit comme un principe essentiel pour une conduite et une organisation ouvertes et transparentes de l'entreprise. En matière de transparence et de responsabilité, la Suva s'aligne sur les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise. Les principes éthiques applicables aux activités de l'entreprise et que l'ensemble du personnel de la Suva s'est engagé à respecter figurent dans son code de conduite. Celui-ci contient les valeurs et principes communs pour le travail quotidien et promeut la compréhension collective de ce que sont des pratiques honnêtes et éthiquement irréprochables.

Compliance

Aux fins de la conformité juridique, la Suva utilise un système de gestion de la compliance ainsi qu'un cadre de protection des données qu'elle développe continuellement. En tant que leader de l'assurance-accidents en Suisse, la Suva garantit un niveau élevé de protection des données et de sécurité de l'information (sécurité des données) dans le cadre du traitement des données souvent particulièrement sensibles qui lui sont confiées. L'observation des prescriptions de compliance, dont celles de la protection des données, est placée sous surveillance permanente et fait l'objet des mesures nécessaires en cas de non-respect. Deux fois

par an, la Direction reçoit un rapport établi à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva sur l'état de la gouvernance d'entreprise.

En 2022, la Suva a poursuivi la consolidation et l'ancrage de son système de gestion de la compliance. Les activités menées dans ce contexte étaient, d'une part, principalement focalisées sur la mise en œuvre des exigences découlant de la nouvelle loi sur la protection des données, mais ont également porté, d'autre part, sur le remaniement de nombreuses directives concernant la gouvernance d'entreprise et sur le recentrage des risques de compliance. Les collaborateurs et collaboratrices ont fait l'objet d'un travail de sensibilisation sur la connaissance et la gestion des conflits d'intérêt.

Gestion des risques

La Suva exploite un système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui lui permet à la fois de garantir et de poursuivre le développement d'un système de contrôle interne et une gestion des risques en adéquation avec ses besoins. Ce système reposant sur une approche des risques hiérarchisée crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Grâce à l'efficacité des contrôles effectués, le système de contrôle interne (SCI) permet de réduire les principaux risques de gestion des processus. La Suva contrôle également et améliore régulièrement la résilience des mesures de sécurité et concernant la gestion de la continuité des activités. Au cours de l'exercice sous revue, les rôles et responsabilités dans le domaine de la gestion des risques ont été encore consolidés et adaptés aux nouvelles structures de l'entreprise.

Révision interne

Directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil, la révision interne délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille en toute autonomie et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes selon les prescriptions en vigueur (notamment l'art. 65 LAA). Elle définit ses axes prioritaires en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir PricewaterhouseCoopers SA depuis l'exercice 2022, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Organisation générale



Organisation opérationnelle

Clients et partenaires

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum
Relations clients et communication Daniela Bassi
Innovation et produits numériques Reto Christen
Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber
Région Nord-Ouest Philippe Riedo ¹⁾
Région Centre-Nord Christophe Schwyzer
Région Nord-Est Oliver Eugster
Région Centre-Ouest Kilian Bärtschi
Région Sud-Ouest Patrick Garazi
Région Sud Roberto Dotti
Région Est Marcel Kempf

Protection de la santé et personnel

Edith Müller Loretz

État-major protection de la santé et personnel Verena Zellweger
Médecine du travail Anja Zyska Cherix
Sécurité / santé au travail André Meier
Sécurité / santé au travail Suisse romande Olivier Favre
Offres de prévention Philippe Gassmann
Conseil en prévention Jean-Claude Messerli
Human Resources Nathalie Leschot

Finances et informatique

Hubert Niggli

État-major
Placements financiers Christoph Bianchet
Comptabilité d'entreprise et controlling Alexander Kohler
Immeubles Franz Fischer
Informatique Stefan Scherrer
Technique de l'assurance Peter Blum
CSAA ²⁾ Oliver Ruf

Prestations et réadaptation

Daniel Roscher

État-major prestations et réadaptation Gabriela Schneebeli
État-major innovation Stephan Dünki
Tarifs médicaux Andreas Christen
Assurance militaire Martin Rüfenacht
Division juridique Kilian Ritler
Traitement des cas Barbara Ingold Boner
Médecine d'assurance Josef Grab
Région Suisse occidentale ³⁾ Philippe Conus
Région Centre ³⁾ Bruno Schatzmann
Région Est ³⁾ Ralph Sutter
Région Sud ³⁾ Matteo Calanca
Cliniques de réadaptation Gianni R. Rossi

¹⁾ Décédé en février 2023

²⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents

³⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire

COMPTES ANNUELS

Comptes annuels

39	Compte d'exploitation général 2022
41	Bilan au 31 décembre 2022
42	Tableau de financement 2022
43	Tableau des fonds propres 2022
44	Annexe aux comptes annuels 2022
70	Rapport de l'organe de révision
73	Rapport de la Commission de contrôle des finances
74	Commentaires sur les comptes annuels 2022
77	Comparaison sur cinq ans

Compte d'exploitation général 2022

	N° réf.	2022	2021
		1000 CHF	1000 CHF
Primes	1	4 634 086	4 353 804
Prestations pour soins et remboursement de frais		- 1 213 636	- 1 228 886
Indemnités journalières		- 1 576 990	- 1 480 712
Rentes et indemnités en capital		- 1 383 177	- 1 413 752
Allocations de renchérissement sur les rentes		- 192 076	- 202 636
Prestations d'assurance payées		- 4 365 879	- 4 325 986
Recettes de recours		154 966	168 166
Provisions pour prestations de courte durée		- 131 950	- 357 400
Provisions pour prestations de longue durée		63 301	458 619
Provisions pour allocations de renchérissement		1 668	- 157 119
Variation des provisions techniques	10	- 66 981	- 55 900
Charges d'exploitation	2	- 584 456	- 562 021
Produit des placements de capitaux	3	933 330	1 586 290
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	4	- 5 804 343	2 676 487
Frais de gestion des placements de capitaux	5	- 42 283	- 41 933
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	6	4 835 334	- 3 588 316
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail		104 861	98 799
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		- 102 721	- 98 216
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		163 828	167 810
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	11	-	3 599 587
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	11	- 238 946	- 680 041
Provision pour produits excédentaires des placements: prélèvement ou dotation	11	806 035	- 2 712 602
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: prélèvement ou dotation	11	253 000	- 253 000
Provision pour prévention ANP: prélèvement ou dotation	11	-	50
Autres charges et produits		986 057	122 387
Réduction du produit exceptionnel des placements		- 567 089	- 1 739
Restitution de l'excédent Covid-19		- 264 482	-
Résultat de l'activité opérationnelle		- 151 740	331 239
Résultat des activités accessoires	7	165	149
Résultat de l'exercice		- 151 575	331 388
Fonds de compensation: prélèvement ou dotation		- 151 575	331 388
Affectation du résultat de l'exercice		- 151 575	331 388

Commentaires sur le compte d'exploitation général

En 2022, les recettes de primes nettes se sont accrues par rapport à 2021 sous l'effet de la hausse de la masse salariale assurée et de celle du taux de prime net dans l'AANP.

Toujours en comparaison de l'année précédente, les prestations d'assurance (prestations versées et variation des provisions) sont demeurées pratiquement stables en 2022.

Les charges d'exploitation, qui comprennent aussi les frais de liquidation des cas en cours, sont légèrement en hausse par rapport à l'année précédente en raison d'une augmentation des volumes de travail et des charges liées à la réorganisation.

Une mauvaise année boursière et la hausse des taux d'intérêt ont impacté la performance et le résultat comptable, qui s'établissent respectivement à -8,1 % et -4913 millions de francs (somme du produit des placements de capitaux, des gains et pertes résultant des placements de capitaux et des frais de gestion des placements de capitaux). Pour couvrir ce résultat et financer le taux d'intérêt technique ainsi que les allocations de renchérissement (483 millions de francs), 4835 millions de francs sont prélevés sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux.

Pour réduire le produit exceptionnel des placements (567 millions de francs) et restituer l'excédent lié au Covid-19 (264 millions de francs), les provisions constituées à ces fins au cours des années précédentes ont été dissoutes. Dans le même temps, 806 millions de francs, transférés d'une provision à une autre, ont été mis à disposition fin 2022 pour le reversement de produits exceptionnels des placements avec les primes 2024.

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2022

	N° réf.	2022	2021
		1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements de capitaux	8	55 932 662	59 774 764
Immobilisations incorporelles		85 365	97 758
Immobilisations corporelles		55 814	54 262
Créances	9	3 938 847	3 983 825
Disponibilités		172 582	310 714
Comptes de régularisation actifs		94 831	257 843
Total de l'actif		60 280 101	64 479 166
Passif			
Provisions pour prestations de courte durée		10 042 950	9 911 000
Provisions pour prestations de longue durée		28 690 818	28 754 119
Provisions pour allocations de renchérissement		380 327	381 994
Provisions techniques	10	39 114 095	39 047 113
Provisions non techniques	11	11 601 222	17 254 805
Engagements liés aux placements de capitaux	8	1 588 750	32 479
envers les fournisseurs et les prestataires		64 514	35 680
autres		200 899	226 925
Autres engagements		265 413	262 605
Comptes de régularisation passifs	12	4 136 009	4 155 976
Fonds propres		3 574 612	3 726 188
Total du passif		60 280 101	64 479 166

Commentaires sur le bilan

Pour améliorer la transparence des comptes annuels, la Suva a adapté les principes de présentation des comptes qui s'appliquent aux placements de capitaux. Ces adaptations sont valables à partir des comptes annuels 2022. Un nouveau poste du bilan, Engagements liés aux placements de capitaux, résulte de la comptabilisation en termes bruts des opérations de mise en pension (repo) et des opérations de couverture en relation avec les instruments dérivés. À des fins de comparabilité, les chiffres de l'année précédente ont été adaptés et le poste Engagements financiers intégré dans le nouveau poste. En termes nets, la valeur comptabilisée ne change pas.

Dans les provisions non techniques figure en particulier le prélèvement d'un montant de 4835 millions de francs sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux afin de couvrir le résultat négatif des placements obtenu en 2022.

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Compte tenu de la réorganisation de la direction des cliniques de réadaptation, les méthodes servant à déterminer les provisions pour le personnel ont été alignées, ce qui implique, à des fins de comparabilité, une adaptation mineure en termes de montants des valeurs de l'année précédente (créances et fonds propres).

Tableau de financement 2022

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	- 151 575	331 388
Gains et pertes réalisés sur les placements de capitaux	4 941 427	-2 943 136
Variation des disponibilités	- 1 392 261	- 35 376
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	- 538 261	- 168 286
Obligations: achat et vente	- 822 235	- 1 903 081
Placements immobiliers indirects: achat et vente	- 272 617	- 119 064
Immeubles de placement: achat et vente	- 191 626	- 262 997
Actions: achat et vente	948 235	1 311 117
Placements alternatifs: achat et vente	- 143 990	- 269 573
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	284 303	315 235
Fonds à investisseur unique: rachat ou émissions	1 029 126	-
Variation nette des provisions techniques	66 981	55 900
Variation nette des créances	44 978	- 317 600
Variation nette des engagements	2 808	9 519
Variation nette des provisions non techniques	- 5 653 513	3 627 841
Amortissements des immobilisations corporelles	13 492	13 847
Amortissements des immeubles d'exploitation	62	52
Amortissements des immobilisations incorporelles	12 495	12 473
Variation nette des comptes de régularisation actifs	163 012	- 12 262
Variation nette des comptes de régularisation passifs	- 19 967	316 110
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	- 1 679 124	- 37 894
Immobilisations corporelles: entrées ou sorties	- 9 742	- 24 418
Immeubles d'exploitation: entrées ou sorties	- 5 365	- 1 626
Immobilisations incorporelles: entrées ou sorties	- 102	- 1 482
Flux de trésorerie découlant des investissements	- 15 208	- 27 527
Engagements liés aux placements de capitaux: augmentation ou diminution	1 556 271	14 151
Fonds de secours: prélèvement et prestations	- 70	- 5
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	1 556 201	14 146
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	- 138 132	- 51 275
+ Ancien solde du flux de trésorerie	310 714	361 989
= Nouveau solde du flux de trésorerie	172 582	310 714

Commentaires sur le tableau de financement

Sur la base de la Swiss GAAP RPC 40, Présentation des comptes des compagnies d'assurance, la gestion des placements de capitaux constitue pour la Suva une «activité lucrative principale», ce qui explique pourquoi les achats et ventes correspondants figurent sous la rubrique Flux de trésorerie découlant de l'exploitation.

La Suva a adapté les principes de présentation des comptes qui s'appliquent aux placements de capitaux. Ces adaptations sont valables à partir des comptes annuels 2022. Un nouveau poste du bilan, Engagements liés aux placements de capitaux, résulte de la comptabilisation en termes bruts des opérations de mise en pension (repo) et des opérations de couverture en relation avec les instruments dérivés. Dans le tableau de financement, la variation de cette position est comptabilisée sous les opérations financières. Les chiffres de 2021 ont été adaptés à des fins de comparabilité.

Pour améliorer la transparence, les amortissements d'immobilisations corporelles, d'immeubles d'exploitation et d'immobilisations incorporelles sont désormais indiqués séparément sous la rubrique Flux de trésorerie découlant de l'exploitation, adaptation des chiffres de 2021 incluse. Les corrections ne modifient pas le total du flux de trésorerie.

Tableau des fonds propres 2022

	AAP	AANP	AFC	AAC	UV IV	Activités accessoires	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales							
État au 1 ^{er} janvier 2021	788 186	995 276	55 397	145 904	–	78 624	2 063 387
Attribution	217 093	–	2 561	121 174	–	149	340 977
Prélèvement	–	–9 589	–	–	–	–	–9 589
Reclassement à partir de la réserve générale	613 715	678 092	7 282	33 866	–	–	1 332 955
Retraitement	–	–	–	–	–	–1 542	–1 542
État au 31 décembre 2021	1 618 994	1 663 778	65 240	300 945	–	77 231	3 726 188
Attribution	148 339	–	–	1 973	2 239	165	152 716
Prélèvement	–	–289 613	–14 679	–	–	–	–304 292
État au 31 décembre 2022	1 767 333	1 374 165	50 561	302 918	2 239	77 396	3 574 612
Total des fonds propres	1 767 333	1 374 165	50 561	302 918	2 239	77 396	3 574 612

Commentaires sur le tableau des fonds propres

Depuis janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, la branche d'assurance AA AI, c'est-à-dire l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité (AI).

La réserve générale a été transférée dans le fonds de compensation au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions prévues à l'art. 111 OLAA.

Compte tenu de la réorganisation de la direction des cliniques de réadaptation, les méthodes servant à déterminer les provisions pour le personnel ont été alignées, ce qui implique, à des fins de comparabilité, une adaptation mineure en termes de montants de la valeur des fonds propres de l'année précédente (voir tableau 7, p. 52).

Annexe aux comptes annuels 2022

Généralités

La Suva est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à Lucerne.

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. En application de cette base légale, les présents comptes annuels sont conformes au Code suisse des obligations, sans les dispositions relatives aux comptes consolidés (art. 963-963b), et aux dispositions spéciales du droit des assurances sociales (notamment l'art. 90b LAA sur le financement des allocations de renchérissement et les normes comptables définies par le DFI pour les assureurs-accidents). De plus, pour faciliter la comparabilité avec d'autres compagnies d'assurance, les immeubles de placement sont portés au bilan à la valeur de marché et la comptabilisation des instruments dérivés déroge, à certaines conditions, au principe de comptabilisation en termes bruts. La structure des comptes annuels, de même que les informations figurant dans l'annexe concernant les engagements à long terme, se fondent quant à elles sur la norme Swiss GAAP RPC 40. Pour améliorer la compréhension des comptes annuels, la Suva publie en outre des données complémentaires.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat. Les actifs et les engagements sont évalués individuellement.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

Placements de capitaux

Les placements sur les marchés financiers sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants.

Cours de change en fin d'année (CHF)	2022	2021
	en CHF	en CHF
1 EUR	0.9896	1.0375
1 GBP	1.1187	1.2332
1 USD	0.9245	0.9129
1 CAD	0.6827	0.7238
100 JPY	0.7054	0.7923
1 AUD	0.6309	0.6631

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire et planifiée sur une période de trois ans, voire de quinze ans au maximum dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas inscrites à l'actif du bilan. Elles sont directement portées au compte de résultats.

Les amortissements d'immobilisations corporelles portées à l'actif du bilan sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'utilisation de l'immobilisation corporelle. La durée d'utilisation théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante.

- Aménagements individualisés 10 ans
- Mobilier, machines et véhicules 5 ans
- Matériel informatique (hardware) 3-5 ans

Les immeubles des cliniques à Sion et à Bellikon font partie de l'activité accessoire «gestion de cliniques de réadaptation» selon l'art. 67a LAA. Ils ont été portés au bilan à leur coût d'acquisition et amortis au franc symbolique jusqu'à fin 2018. Les investissements à valeur ajoutée réalisés depuis lors sont portés à l'actif du bilan et amortis sur 30 ans au maximum.

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour garantir les futurs droits aux prestations découlant de l'ensemble des accidents et des maladies professionnelles survenus jusqu'à la date du bilan. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renché-

rissement, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes provenant d'actions récursoires.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins, ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux personnes assurées, généralement jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées;
- d'éventuelles provisions selon l'art. 90 al. 3 LAA pour le financement de modifications des normes comptables uniformes au sens de l'art. 89 al. 1 LAA.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables uniformes édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est constitué.

Les réserves pour rentes sont calculées sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles sont suffisantes, comme on pouvait s'y attendre, pour financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon des méthodes d'estimation actuarielles reconnues.

Les provisions pour allocations de renchérissement dans l'AFC et l'AAC se composent:

- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées;
- des provisions pour le financement des futures allocations de renchérissement.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas en cours. Les provisions pour recettes provenant d'actions récursoires servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement des primes et des prestations, mais non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres provisions non techniques à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, aux fins d'une compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements de capitaux.

Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuelles corrections de valeur appropriées.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan figurent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière. Chaque centre de prestations est financièrement autonome, conformément à l'obligation légale.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR) tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable H+ et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. Les chiffres d'affaires internes du centre de prestations cliniques de réadaptation ne sont pas éliminés; de même, les postes du bilan sont présentés en valeur nette.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs et collaboratrices de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination de Caisse de pensions Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et médecins-chefes ainsi que les médecins assistants et médecins assistantes des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés en plus à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Tous les taux de variation relatifs figurant dans les tableaux ci-après sont calculés sur la base des valeurs effectives. Les chiffres sont arrondis, ce qui explique que des différences marginales puissent apparaître dans les tableaux.

Valeur – = valeur non inscrite au bilan ou non disponible

Valeur 0 = < unité de mesure

1. Primes

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 578 814	1 518 092	4,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 245 596	2 075 151	8,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	18 622	19 083	-2,4
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	152 041	213 559	-28,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	14 602	-	n/a
Assurance militaire (MV)	21 146	20 783	1,7
Primes nettes	4 030 821	3 846 668	4,8
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	183 032	176 142	3,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	282 119	260 139	8,4
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	3 476	3 263	6,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	17 493	24 571	-28,8
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI)	1 678	-	n/a
Supplément de prime pour frais administratifs	487 798	464 115	5,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	102 090	97 940	4,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	16 795	15 476	8,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	214	275	-22,2
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 116	1 571	-29,0
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AAP	417	-	n/a
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI (AA AI): part AANP	61	-	n/a
Supplément de prime pour la prévention des accidents	120 693	115 262	4,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	2	142	-98,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	5	306	-98,4
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	7	448	-98,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	7 246	10 807	-33,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	6 274	9 605	-34,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	179	236	-24,2
Majoration pour paiement échelonné	13 699	20 648	-33,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 640	1 715	-4,4
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 342	2 360	-0,8
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	20	21	-4,8
Intérêts moratoires	4 002	4 096	-2,3
Assurance contre les accidents professionnels (AAP))	-11 073	-10 985	0,8
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-10 920	-9 099	20,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-116	-129	-10,1
Pertes nettes sur primes	-22 109	-20 213	9,4
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-825	-77 220	-98,9
Réduction du fonds de compensation	-825	-77 220	-98,9
Total des primes (montant brut)	4 634 086	4 353 804	6,4

Commentaires sur les primes

En 2022, les recettes de primes nettes se sont accrues de +4,8 % par rapport à 2021 sous l'effet de la hausse de la masse salariale assurée et de celle du taux de prime net dans l'AANP. Comme les primes n'ont pas été réduites par le biais de la réduction des fonds de compensation en 2022, les primes brutes ont augmenté de 6,4 %.

Les primes facturées aux entreprises assurées étaient historiquement basses en 2022, étant donné le reversement de produits excédentaires des placements ainsi que de l'excédent lié au Covid-19 réalisé en 2020. Du fait de leur nature exceptionnelle, ces deux postes sont visibles séparément dans le compte d'ex-

exploitation général et ne figurent pas dans le tableau des «éléments de prime ordinaires» ci-dessus.

Comme la majoration pour paiement échelonné sur les primes brutes effectives est calculée une fois toutes les déductions effectuées, son produit est inférieur de plus de 30 % à celui de l'an dernier malgré la hausse des primes nettes.

Le supplément de prime pour le financement des allocations de renchérissement a été prélevé pour la dernière fois pendant l'année de primes 2015. Les produits de 2022 proviennent de corrections et de révisions.

2. Charges d'exploitation

	2022	2021	+/-	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %
Frais de personnel	466 496	444 601	21 895	4,9
Indemnités à des tiers	44 671	38 638	6 033	15,6
Frais de justice et de consultation	13 752	15 856	-2 104	-13,3
Mobilier, machines et véhicules	1 827	2 123	-296	-13,9
Charges informatiques	54 513	59 277	-4 764	-8,0
Frais de locaux	36 369	47 433	-11 064	-23,3
Frais de bureau et d'administration	25 590	31 071	-5 481	-17,6
Frais de matériel et frais spéciaux	2 418	2 272	146	6,4
Corrections de valeur	25 987	27 067	-1 080	-4,0
Autres charges	20 284	11 883	8 401	70,7
Total des charges d'exploitation brutes	691 907	680 221	11 686	1,7
Recettes des produits et prestations	29 766	26 890	2 876	10,7
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	77 685	91 310	-13 625	-14,9
Total des charges d'exploitation nettes	584 456	562 021	22 435	4,0

Commentaires sur les charges d'exploitation

La progression des frais de personnel s'explique par la nouvelle branche d'assurance AA AI et par l'augmentation des entreprises assurées qui génère des volumes de travail significatifs ainsi que par les charges liées à la réorganisation. Dans le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et des maladies professionnels), la médecine du travail a été en outre réorganisée et renforcée.

La diminution des activités de construction, à la suite de l'achèvement d'un projet de transformation majeur au siège, s'est traduite par une baisse significative des frais de locaux.

Le poste Autres charges comprend un versement à la provision destinée au remplacement imminent des systèmes informatiques centraux.

Après le remplacement en 2021 des outils de travail TIC pour les collaborateurs et les collaboratrices, les inscriptions à l'actif du bilan sont nettement inférieures en 2022.

Les honoraires de PwC pour la révision des comptes annuels se montent à 0,5 million de francs. De plus, PwC a exercé des activités de conseil dans le cadre du développement organisationnel des cliniques de réadaptation (0,3 million de francs).

Répartition des charges d'exploitation entre les branches d'assurance

	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	AAP	AAP	AANP	AANP	AFC	AFC	AAC	AAC	AA AI	AA AI	MV	MV	Total	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	157 178	151 073	265 158	250 929	3 629	4 102	15 444	20 947	594	-	19 620	19 124	461 623	446 175
Prévention des accidents et maladies professionnels	104 861	98 799	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	104 861	98 799
Prévention des accidents non professionnels	-	-	16 795	15 476	-	-	1 116	1 571	61	-	-	-	17 972	17 047
Total	262 039	249 872	281 953	266 405	3 629	4 102	16 560	22 518	655	-	19 620	19 124	584 456	562 021

3. Produit des placements de capitaux

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-3	-8 093	-100,0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	90 357	81 241	11,2
Obligations	37 093	285 095	-87,0
Placements immobiliers indirects	483	40 659	-98,8
Immeubles de placement	210 631	203 833	3,3
Actions	26 125	130 664	-80,0
Placements alternatifs	567 733	850 114	-33,2
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	4 553	5 378	-15,3
Autres produits financiers	-3 642	-2 600	40,1
Fonds à investisseur unique	0	0	n/a
Total du produit des placements de capitaux	933 330	1 586 290	-41,2

Commentaires sur le produit des placements de capitaux

Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva. Aucune distribution du fonds à investisseur unique n'a eu lieu en 2022. Tous les produits ont été réinvestis.

À la suite du transfert au fonds à investisseur unique, les produits des catégories de placement concernées ont nettement reculé en comparaison de l'année précédente.

En raison d'une baisse des produits relevant du private equity, les revenus des placements alternatifs ont diminué.

4. Gains et pertes résultant des placements de capitaux

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	3 943	-424	n/a
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-62 076	-51 614	20,3
Obligations	-574 418	-532 905	7,8
Placements immobiliers indirects	23 091	46 340	-50,2
Immeubles de placement	195 069	209 131	-6,7
Actions	-1 294 352	2 098 257	-161,7
Placements alternatifs	-535 739	1 293 902	-141,4
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	6 865	-386 199	-101,8
Fonds à investisseur unique	-3 566 726	0	n/a
Total des gains et des pertes résultant des placements de capitaux	-5 804 343	2 676 487	-316,9

Commentaires sur les gains et pertes résultant des placements de capitaux

Le tableau ci-dessus indique les effets résultant de variations des cours des devises et de l'évaluation. Il présente tant les gains et pertes réalisés sur les placements de capitaux que les gains et pertes non réalisés sur les placements de capitaux qui figurent dans l'évaluation du bilan.

Aucune distribution du fonds à investisseur unique n'a eu lieu en 2022. C'est pourquoi les produits du fonds à investisseur unique figurent dans ce poste du compte de résultats en tant que gain non réalisé.

La performance de -8,1 % réalisée en 2022 se reflète dans des pertes dans pratiquement toutes les catégories de placement, à l'exception notamment des immeubles de placement.

5. Frais de gestion des placements de capitaux

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 080	1 090	-0,9
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	4 654	4 496	3,5
Obligations	4 429	5 035	-12,0
Placements immobiliers indirects	1 292	1 210	6,8
Immeubles de placement	14 178	14 238	-0,4
Actions	5 610	6 061	-7,4
Placements alternatifs	7 812	6 935	12,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	3 227	2 868	12,5
Total des frais de gestion des placements de capitaux	42 283	41 933	0,8

Commentaires sur les frais de gestion des placements de capitaux

Le tableau est composé des charges directement assumées par la Suva. Les autres coûts pouvant être occasionnés par les gérants de fortune externes entrent directement dans l'évaluation des fonds.

Les dépenses en faveur du fonds à investisseur unique ont été affectées, dans le tableau ci-dessus, aux catégories de placement comprises dans le fonds à investisseur unique.

6. Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	4 835 334	-3 588 316	-234,8
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: total prélèvement ou dotation	4 835 334	-3 588 316	-234,8

Commentaires sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation

Le prélèvement de 4835 millions de francs sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux sert avant tout à couvrir le résultat comptable des placements de -4913 millions de francs en 2022. En outre, le compte des produits financiers doit permettre de répondre aux besoins de financement légaux liés à l'intérêt technique et aux allocations de renchérissement sur les rentes.

7. Activités accessoires

	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Promotion de la santé dans l'entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2021	155 712	173	235	156 120
Résultat 2021 (réserve: dotation ou prélèvement)	42	173	-66	149
Chiffre d'affaires 2022	161 353	158	220	161 731
Résultat 2022 (réserve: dotation ou prélèvement)	91	165	-91	165
État des fonds propres au 31.12.2021	73 962	2 824	446	77 231
Attribution 2022	91	165	-	256
Prélèvement 2022	-	-	-91	-91
État des fonds propres au 31.12.2022	74 053	2 989	355	77 396
État de la provision pour les immeubles des cliniques au 31.12.2022	81 108	-	-	81 108

Commentaires sur les activités accessoires

Le centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation comprend trois unités d'exploitation: la Rehaklinik Bellikon (RKB), la Clinique romande de réadaptation (CRR) à Sion et les immeubles des cliniques (bâtiments des cliniques à Bellikon et à Sion). Les recettes générées par la taxe dont les cliniques s'acquittent pour l'utilisation des installations garantissent la préservation de la valeur de ces biens immobiliers sur le long terme.

Compte tenu de la réorganisation de la direction des cliniques de réadaptation, les méthodes servant à déterminer les provisions pour le personnel ont été alignées, ce qui implique, à des fins de comparabilité, une adaptation mineure en termes de montants de la valeur des fonds propres de l'année précédente.

Le centre de prestations Promotion de la santé dans l'entreprise réoriente actuellement sa stratégie. Les fonds propres de l'activité accessoire restent positifs.

8. Placements de capitaux

Catégories de placement (y compris les dérivés)	31.12.2022	31.12.2021	+/- 1000 CHF
	Existant 1000 CHF	Existant 1000 CHF	
Disponibilités ²⁾	2 829 400	1 430 572	1 398 828
Hypothèques	1 297 733	934 932	362 800
Prêts et crédits syndiqués	6 456 737	6 338 140	118 597
Obligations en CHF ²⁾	2 138 294	10 057 284	-7 918 990
Obligations en monnaies étrangères ²⁾	0	8 775 150	-8 775 150
Placements immobiliers indirects ²⁾	138	2 101 364	-2 101 227
Immeubles de placement ¹⁾	6 896 107	6 524 308	371 800
Actions suisses ²⁾	0	3 858 123	-3 858 123
Actions étrangères ²⁾	4 861 704	7 518 110	-2 656 405
Fonds à investisseur unique ³⁾	19 654 937	-	19 654 937
Placements alternatifs ²⁾	11 496 694	11 909 405	-412 711
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité ²⁾	300 918	327 377	-26 459
Total placements de capitaux	55 932 662	59 774 764	-3 842 103
Engagements liés aux placements de capitaux ⁴⁾	-1 588 750	-32 479	-1 556 271
Total des placements de capitaux (montant net)	54 343 912	59 742 285	-5 398 373

Catégories de placement fonds à investisseur unique à la valeur de marché

	31.12.2022
	1000 CHF
Disponibilités	2 242
Obligations en CHF	6 586 698
Obligations en monnaies étrangères	7 432 785
Placements immobiliers indirects	1 541 428
Actions suisses	3 105 014
Actions étrangères	859 401
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	116 628
Fortune nette fonds à investisseur unique (selon le rapport annuel Swisscanto)	19 644 196
Effets de conversion des monnaies étrangères	10 741
Fortune nette fonds à investisseur unique	19 654 937

¹⁾ Les immeubles de placement comprennent des installations en cours de construction à hauteur de 442 millions de francs (462 millions en 2021).

²⁾ Les dérivés inclus dans ces placements sont répertoriés dans le tableau «Instruments financiers dérivés ouverts» ci-après. Les comptes de trésorerie collatéralisés figurent également dans le tableau.

³⁾ Une grande partie des obligations et actions cotées en bourse (placements immobiliers indirects inclus) ont été transférées en 2022 au fonds à investisseur unique de la Suva. Pour des raisons de transparence, les placements dans le fonds à investisseur unique de la Suva sont donc présentés en détail dans un tableau séparé. En outre, les placements du fonds à investisseur unique sont intégrés dans le tableau comparatif pluriannuel figurant dans les commentaires sur les comptes annuels.

⁴⁾ Dans le cadre de la gestion des liquidités, la Suva participe régulièrement au marché des opérations de mise en pension (repo). Au 31 décembre 2022, la Suva a entrepris en tant qu'«emprunteur» des opérations de mise en pension à hauteur de 1,55 milliard de francs (aucune opération de mise en pension n'était en suspens l'année précédente au 31 décembre 2021). Ces opérations sont comprises en tant que disponibilités dans les Placements de capitaux et comme obligation de remboursement dans les Engagements liés aux placements de capitaux. Il n'en résulte donc aucun effet sur les fonds propres ou le gain. Les obligations de remboursement qui subsistent après compensation pour les garanties en espèces reçues et les valeurs de remplacement négatives des opérations sur instruments financiers dérivés sont comprises dans les Engagements liés aux placements de capitaux (voir aussi, à cet égard, le tableau «Instruments financiers dérivés ouverts» ci-après). En outre, la constitution de gages sur des immeubles de placement pour un montant de 16 millions de francs (18 millions en 2021) est comprise en fin d'année dans les Engagements liés aux placements de capitaux.

Instruments financiers dérivés ouverts (inclus dans les placements de capitaux)

	Valeur des contrats		Valeur de marché et valeur comptable					
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022 Positive	31.12.2022 Négative	31.12.2022 Total	31.12.2021 Positive	31.12.2021 Négative	31.12.2021 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture								
Opérations à terme sur devises (OTC)	48 530 645	45 520 938	500 157	-215 566	284 591	473 522	-143 940	329 582
Total couverture	48 530 645	45 520 938	500 157	-215 566	284 591	473 522	-143 940	329 582
Négoce								
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 722 552	2 639 680	0	0	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	2 142 643	1 085 394	10 271	-8 428	1 843	0	-36 125	-36 125
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 421 881	1 461 534	26 248	-22 444	3 804	7 640	-41 493	-33 853
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	5 287 077	5 186 608	36 519	-30 872	5 646	7 640	-77 618	-69 978
Contrats à terme sur actions (ETD)	1 829 844	1 174 721	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/ volatilité (ETD)	22 986	24 631	0	0	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	1 852 830	1 199 352	0	0	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	467 579	642 262	7 874	-9 906	-2 032	5 255	-5 956	-702
Total des opérations à terme sur devises	467 579	642 262	7 874	-9 906	-2 032	5 255	-5 956	-702
Swaps d'indices (OTC)	146 381	209 336	2 553	-2 329	224	2 536	-1 740	796
Total des swaps d'indices	146 381	209 336	2 553	-2 329	224	2 536	-1 740	796
Total négoce	7 753 866	7 237 558	46 946	-43 107	3 839	15 431	-85 315	-69 883
Total dérivés	56 284 512	52 758 496	547 103	-258 674	288 430	488 954	-229 254	259 699
Compensation de sûretés avec valeurs de remplacement			52 569	-304 629	-252 060	118 211	-317 996	-199 784
Risque de contrepartie subsistant					36 370			59 915

Commentaires sur les instruments financiers dérivés ouverts

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), la Suva a conclu des contrats de garantie (Credit Support Annex) avec toutes les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. Les droits de restitution pour garanties en espèces payées ainsi que les obligations de remboursement pour garanties en espèces reçues sont compensés par les avoirs et les engagements respectifs (valeurs de remplacement positives et négatives). Par conséquent, seules subsistent dans les postes du bilan Placements de capitaux et Engagements liés aux placements de capitaux les valeurs résiduelles trop ou insuffisamment couvertes encore présentes après cette compensation (qui s'expliquent par une différence d'un ou deux jours dans le calcul et l'échange de garanties en espèces).

9. Créances

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Créances de primes	2 468 585	2 511 171	-1,7
Débiteurs recours	1 128 712	1 155 214	-2,3
Débiteurs prestations d'assurance	31 730	24 120	31,6
Actifs nets des cliniques de réadaptation	85 723	83 149	3,1
Créances d'impôts anticipés	17 630	30 569	-42,3
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	184 375	164 829	11,9
Compte séparé AP/MP (CFST)	27 768	29 223	-5,0
Ducroire	-53 247	-44 909	18,6
Autres créances	47 571	30 459	56,2
Total des créances	3 938 847	3 983 825	-1,1

Commentaires sur les créances

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 12) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 12), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

Le ducroire a été ajusté d'une part en raison de l'augmentation du montant du poste Débiteurs prestations d'assurance, mais les pertes sur primes ont également enregistré une hausse de près de 10 % en 2022.

Compte tenu de la réorganisation de la direction des cliniques de réadaptation, les méthodes servant à déterminer les provisions pour le personnel ont été alignées, ce qui implique, à des fins de comparabilité, une adaptation mineure en termes de montants de la valeur des actifs nets de l'année précédente.

10. Provisions techniques

	Provision pour prestations de courte durée		Provision pour prestations de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 924 600	2 886 800	12 321 330	12 586 846	-	-	15 245 930	15 473 646
AANP	6 587 400	6 475 500	15 216 612	15 012 719	-	-	21 804 012	21 488 219
AFC	52 100	51 700	196 973	204 638	71 543	72 308	320 616	328 646
AAC	471 700	497 000	953 091	949 916	308 784	309 686	1 733 575	1 756 602
AA AI	7 150	-	2 812	-	-	-	9 962	-
Total des provisions techniques	10 042 950	9 911 000	28 690 818	28 754 119	380 327	381 994	39 114 095	39 047 113

Commentaires sur les provisions techniques

Au 1^{er} janvier 2022, le taux d'intérêt technique a été abaissé à 1,0 %; la provision constituée pour financer cet abaissement a été transférée ou dissoute au sein des provisions pour prestations de longue durée.

L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

11. Provisions non techniques

	Provision pour risques découlant des placements de capitaux		Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements		Provision pour produits excédentaires des placements		Provision pour restitution de l'excédent Covid-19	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	11 839 376	11 850 647	1 282 424	602 383	3 431 708	719 106	253 000	-
Constitution	-	3 588 316	806 035	823 859	-	2 712 602	-	253 000
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-	30 267	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-823 859	-	-	-806 035	-	-	-
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-	-2 712 602	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour la dotation au fonds de compensation AAC	-	-93 393	-	-	-	-	-	-
Utilisation pour le financement des allocations de renchérisse- ment AFC et AAC	-	-	-	-142 129	-	-	-	-
Utilisation	-4 835 334	-	-567 089	-1 689	-	-	-253 000	-
État au 31 décembre	7 004 042	11 839 376	1 521 370	1 282 424	2 625 673	3 431 708	0	253 000

	Provision pour la prévention ANP		Autres provisions		Total des provisions non techniques	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1 ^{er} janvier	163 116	175 062	285 181	279 771	17 254 805	13 626 969
Constitution	-	-50	32 155	22 447	838 190	7 400 174
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-	-	-	-	0	30 267
Utilisation pour la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-	-	-	-	-806 035	-823 859
Utilisation pour la provision pour produits excédentaires des placements	-	-	-	-	0	-2 712 602
Utilisation pour la dotation au fonds de compensation AAC	-	-	-	-	0	-93 393
Utilisation pour le financement des allocations de renchérissement AFC et AAC	-	-	-	-	0	-142 129
Utilisation	-11 767	-11 896	-18 548	-17 037	-5 685 738	-30 622
État au 31 décembre	151 349	163 116	298 788	285 181	11 601 222	17 254 805

Commentaires sur les provisions non techniques

La Suva a constitué différentes provisions non techniques. La provision pour risques découlant des placements de capitaux a pour but de compenser les fluctuations des produits de la fortune. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements et la provision pour produits excédentaires des placements comprennent les fonds défalqués après le dépassement de la limite supérieure du quotient de solvabilité fixée à 180 % en novembre 2021 par le Conseil de la Suva en application de l'art. 16 al. 3bis du tarif des primes. La provision pour reversement de produits exceptionnels des placements comprend la part de produits excédentaires des placements dont le reversement a déjà été décidé par le Conseil de la Suva. La provision pour produits excédentaires des placements contient d'autres produits excédentaires des placements dont l'affectation doit encore être décidée par le Conseil de la Suva.

Compte tenu du résultat négatif des placements obtenu en 2022, 4835 millions de francs ont été prélevés sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux.

Les provisions constituées au cours des années précédentes pour les produits des placements reversés aux entreprises assurées avec les primes 2022 (567 millions de francs) et pour l'excédent lié au Covid-19 (253 millions de francs) ont été respectivement réduites et dissoutes. Dans le même temps, en vue de la proposition concernant les primes 2024, qui sera soumise au Conseil de la Suva au mois de juin 2023, 806 millions de francs ont été transférés de la provision pour produits excédentaires des placements à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements. Il reste ainsi dans la provision pour produits excédentaires des placements 2626 millions de francs, dont l'affectation pourra être décidée ultérieurement par le Conseil de la Suva.

Une partie correspondante de la provision constituée à fin 2019 pour la prévention des accidents non professionnels a été dissoute également en 2022, selon le calendrier prévu, pour financer les activités et campagnes correspondantes.

Les autres provisions comprennent essentiellement les provisions pour les frais d'exploitation (p. ex. provision pour les charges informatiques, provision pour le solde horaire des collaborateurs et collaboratrices), dont la constitution et la dissolution sont comprises dans les frais d'exploitation selon le tableau 2, ainsi que la provision pour les immeubles du centre de prestations de l'activité accessoire Cliniques de réadaptation (voir tableau 7).

12. Comptes de régularisation passifs

	2022	2021	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Primes facturées à l'avance	2 972 113	2 992 052	-0,7
Recours	1 086 601	1 097 792	-1,0
Comptes de passage Sirius	6 905	21 730	-68,2
Autres comptes de régularisation passifs	70 390	44 402	58,5
Total des comptes de régularisation passifs	4 136 009	4 155 976	-0,5

Commentaires sur les comptes de régularisation passifs

Les primes provisoires pour l'année suivante sont facturées chaque année début décembre. Le produit est délimité par le biais du poste Primes facturées à l'avance (voir tableau 9) et attribué à l'exercice correct.

Pour des raisons techniques, chaque prétention récursoire est mise en regard d'une régularisation de passifs à hauteur du montant correspondant (voir tableau 9), jusqu'à ce que le recours soit clôturé et comptabilisé comme produit.

13. Opérations hors bilan

Les engagements ne devant pas être portés au bilan s'élèvent à 2896 millions de francs au 31 décembre 2022 (3083 millions en 2021). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2775 millions de francs dans le domaine du private equity (2891 millions en 2021) et de 47 millions de francs dans celui des hypothèques (76 millions en 2021);
- prêts à terme avec date de paiement en 2023 pour un montant de 44 millions de francs (24 millions en 2021);
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 29,7 millions de francs (92 millions en 2021).

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Prêt de titres (securities lending)

À la suite de l'introduction du fonds à investisseur unique, les prêts de titres sont effectués dans ce fonds. La direction du fonds, Swisscanto, veille à ce que les titres prêtés soient garantis à tout moment par le collatéral requis.

14. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 860 926	1 716 633
Prestations pour soins et remboursement de frais	-358 406	-377 658
Indemnités journalières	-661 197	-634 912
Rentes et indemnités en capital	-621 374	-640 180
Allocations de renchérissement sur les rentes	-92 886	-98 489
Prestations d'assurance payées	-1 733 863	-1 751 239
Recettes de recours	40 003	34 214
Provisions pour prestations de courte durée	-37 800	-61 900
Provisions pour prestations de longue durée	265 516	397 237
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	227 716	335 337
Exploitation de l'assurance	-157 178	-151 073
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-104 861	-98 799
Charges d'exploitation	-262 039	-249 872
Produit des placements de capitaux	375 631	645 288
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-2 336 034	1 088 770
Frais de gestion des placements de capitaux	-17 017	-17 058
Dotation à la provision pour risques découlant des placements de capitaux	1 995 520	-1 438 409
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	104 861	98 799
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnelles	-102 090	-97 940
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-	1 421 042
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-63 324	-306 838
Provision pour produits excédentaires des placements: prélèvement ou dotation	296 739	-1 151 945
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: prélèvement ou dotation	108 000	-108 000
Autres charges et produits	344 186	-144 882
Réduction des produits exceptionnels des placements	-233 415	-1 689
Restitution de l'excédent Covid-19	-113 275	-
Résultat de l'activité opérationnelle	148 339	217 093
Résultat de l'exercice	148 339	217 093
Dotation au fonds de compensation AAP	148 339	217 093
Affectation du résultat de l'exercice	148 339	217 093

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents professionnels

Augmentation du nombre des accidents

En 2022, 184 962 accidents et maladies professionnels ont été déclarés à la Suva. Ce sont 9194 déclarations, soit 5,2 % de plus qu'en 2021 et davantage qu'en 2019 aussi avant l'apparition de la pandémie de coronavirus. Dans le même temps, la masse salariale assurée et le nombre de personnes assurées ont également augmenté. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AAP s'est établi à 478 (514 en 2021), celui des rentes de survivants à 148 (160 en 2021).

Clôture positive

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 1860,9 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 1733,9 millions de francs (1751,2 millions en 2021), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 40,0 millions de francs (34,2 millions en 2021) et une variation des provisions techniques d'un montant de 227,7 millions de francs (335,3 millions en 2021).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AAP à hauteur de 157,2 millions de francs (151,1 millions en 2021) et le secteur d'activité sécurité au travail (prévention des accidents et maladies professionnels) à hauteur de 104,9 millions de francs (98,8 millions en 2021). Elles sont remboursées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

En 2022, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 18,1 millions de francs (278,6 millions en 2021). La contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels s'élève à 102,1 millions de francs (97,9 millions en 2021); elle est transférée, conformément à l'art. 87 al. 2 LAA, sur le compte séparé de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST.

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour produits excédentaires des placements (296,7 millions de francs), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements. Sous ce poste figurent également la réduction du produit exceptionnel des placements (233,4 millions de francs) et la restitution de l'excédent lié au Covid-19 (108,0 millions de francs), opérations effectuées à partir des provisions constituées à ces fins au cours des années précédentes.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice est de 148,3 millions de francs (217,1 millions en 2021). Ce résultat est versé au fonds de compensation AAP.

Masse salariale en hausse

Au cours de l'exercice sous revue, la masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 7,8 milliards de francs, soit 4,9 %, pour atteindre 167,3 milliards.

15. Compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 542 212	2 353 938
Prestations pour soins et remboursement de frais	-726 391	-716 145
Indemnités journalières	-794 183	-730 081
Rentes et indemnités en capital	-644 380	-653 638
Allocations de renchérissement sur les rentes	-96 988	-101 859
Prestations d'assurance payées	-2 261 942	-2 201 723
Recettes de recours	103 065	123 771
Provisions pour prestations de courte durée	-111 900	-271 700
Provisions pour prestations de longue durée	-203 893	69 214
Provisions pour allocations de renchérissement	-	-
Variation des provisions techniques	-315 793	-202 486
Exploitation de l'assurance	-265 158	-250 929
Prévention des accidents non professionnels	-16 795	-15 476
Charges d'exploitation	-281 953	-266 405
Produit des placements de capitaux	509 447	860 806
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-3 168 228	1 452 406
Frais de gestion des placements de capitaux	-23 080	-22 755
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	2 612 867	-1 971 143
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-	1 991 324
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-171 687	-439 485
Provision pour produits excédentaires des placements: dotation ou prélèvement	505 361	-1 542 837
Provision pour prévention ANP: dotation ou prélèvement	-	50
Provision pour restitution de l'excédent Covid-19: dotation ou prélèvement	145 000	-145 000
Autres charges et produits	478 674	-135 948
Réduction des produits exceptionnels des placements	-333 674	-50
Restitution de l'excédent Covid-19	-151 207	-
Résultat de l'activité opérationnelle	-289 612	-9 589
Résultat de l'exercice	-289 612	-9 589
Prélèvement sur le fonds de compensation AANP	-289 612	-9 589
Affectation du résultat de l'exercice	-289 612	-9 589

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance contre les accidents non professionnels

Forte hausse du nombre des accidents

En 2022, 289 953 accidents ont été déclarés à la Suva au titre de l'assurance contre les accidents non professionnels, soit une augmentation de 35 653 cas ou 14,0 % par rapport à l'exercice précédent, ainsi qu'une hausse par rapport à 2019, avant l'apparition de la pandémie de coronavirus. Dans le même temps, la masse salariale assurée et le nombre de personnes assurées ont également augmenté. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans la branche de l'AANP s'est établi à 495 (516 en 2021), celui des rentes de survivants à 105 (107 en 2021).

Clôture négative

Les recettes de primes, qui s'élèvent à 2 542,2 millions de francs, sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 2 261,9 millions de francs (2 201,7 millions en 2021), des recettes provenant d'actions récursives à raison de 103,1 millions de francs (123,8 millions en 2021) et une variation des provisions techniques d'un montant de 315,8 millions de francs (202,5 millions en 2021).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AANP à hauteur de 265,2 millions de francs (250,9 millions en 2021) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 16,8 millions de francs (15,5 millions en 2021). Elles comprennent également la contribution aux coûts d'exploitation à hauteur de 14,4 millions de francs (13,6 millions en 2021) mise à la disposition du Bureau de prévention des accidents bpa à Berne.

En 2022, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de -69,0 millions de francs (319,3 millions en 2021).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour produits excédentaires des placements (505,4 millions de francs), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements. Sous ce poste figurent également la réduction du produit exceptionnel des placements (333,7 millions de francs) et la restitution de l'excédent lié au Covid-19 (145,0 millions de francs), opérations effectuées à partir des provisions constituées à ces fins au cours des années précédentes.

Dans l'ensemble, l'assurance contre les accidents non professionnels réalise un excédent de charges de 289,6 millions de francs (excédent de produits de 9,6 millions en 2021). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation AANP.

Masse salariale en hausse

La masse salariale assujettie au paiement des primes a augmenté de 7,7 milliards de francs, soit 4,9 %, pour atteindre 166,5 milliards.

16. Compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	22 181	22 474
Prestations pour soins et remboursement de frais	-4 594	-4 926
Indemnités journalières	-8 168	-8 070
Rentes et indemnités en capital	-10 693	-10 866
Allocations de renchérissement sur les rentes	-880	-921
Prestations d'assurance payées	-24 335	-24 783
Recettes de recours	917	708
Provisions pour prestations de courte durée	-400	-2 300
Provisions pour prestations de longue durée	7 665	7 228
Provisions pour allocations de renchérissement	766	-28 885
Variation des provisions techniques	8 031	-23 957
Charges d'exploitation	-3 629	-4 102
Produit des placements de capitaux	8 552	13 774
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-53 184	23 240
Frais de gestion des placements de capitaux	-388	-364
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	27 176	-30 703
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-	32 710
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-3 935	11 384
Provision pour produits excédentaires des placements: dotation ou prélèvement	3 935	-17 820
Autres charges et produits	-	26 274
Résultat de l'activité opérationnelle	-14 679	2 561
Résultat de l'exercice	-14 679	2 561
Fonds de compensation AFC: prélèvement ou dotation	-14 679	2 561
Affectation du résultat de l'exercice	-14 679	2 561

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise

Augmentation des accidents

L'exercice sous revue s'est soldé par 9502 contrats (9751 en 2021) dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise à la Suva. Les personnes assurées à titre facultatif ont été victimes de 1676 accidents (1603 en 2021). Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise s'est établi à 11 (12 en 2021). Tout comme en 2021, aucune rente de survivants n'a été allouée en 2022.

Clôture négative

Dans le compte d'exploitation de l'assurance facultative des chefs d'entreprise, les recettes de primes d'une valeur de 22,2 millions de francs (22,5 millions en 2021) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 24,3 millions de francs (24,8 millions en 2021), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 0,9 million de francs (0,8 million en 2021) et une variation des provisions techniques d'un montant de -8,0 millions de francs (24,0 millions en 2021).

En 2022, les charges d'exploitation se montent à 3,6 millions de francs (4,1 millions en 2021) et le résultat net des placements de capitaux, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, à -17,8 millions de francs (5,9 millions en 2021).

Sous les autres charges et produits est comptabilisée la dissolution de la provision pour produits excédentaires des placements (3,9 millions de francs, 17,8 millions en 2021), qui sert à constituer la provision pour le reversement de produits exceptionnels des placements.

Dans l'ensemble, l'assurance facultative des chefs d'entreprise réalise un excédent de charges de 14,7 millions de francs (excédent de produits de 2,6 millions en 2021). Cet excédent est prélevé sur le fonds de compensation AFC.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance facultative des chefs d'entreprise a diminué de 16,9 millions de francs, soit 2,7 %, pour atteindre 611,3 millions.

17. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	170 864	239 976
Prestations pour soins et remboursement de frais	-50 053	-59 041
Indemnités journalières	-89 449	-82 578
Rentes et indemnités en capital	-35 363	-35 267
Allocations de renchérissement sur les rentes	-1 322	-1 367
Prestations d'assurance payées	-176 187	-178 253
Recettes de recours	10 281	8 953
Provisions pour prestations de courte durée	25 300	-21 500
Provisions pour prestations de longue durée	-3 175	-15 060
Provisions pour allocations de renchérissement	902	-128 234
Variation des provisions techniques	23 027	-164 794
Exploitation de l'assurance	-15 444	-20 947
Prévention des accidents non professionnels	-1 116	-1 571
Charges d'exploitation	-16 560	-22 518
Produit des placements de capitaux	39 603	66 422
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-246 293	112 071
Frais de gestion des placements de capitaux	-1 794	-1 756
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	199 246	-148 061
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-214	-275
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-	154 511
Dotation à la provision produits exceptionnels des placements	-	54 898
Autres charges et produits	-214	209 134
Résultat de l'activité opérationnelle	1 973	121 174
Résultat de l'exercice	1 973	121 174
Dotation au fonds de compensation AAC	1 973	121 174
Affectation du résultat de l'exercice	1 973	121 174

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs

Diminution des accidents

Au cours de l'exercice sous revue, les demandeurs et demandeuses d'emploi de notre pays ont subi 15 806 accidents (18 394 en 2021), une diminution qui s'explique par la baisse du chômage. Les prestations d'assurance versées de l'exercice en cours dépendent aussi, en grande partie, des accidents des années précédentes.

Nouvelles rentes

Le nombre des nouvelles rentes d'invalidité allouées dans l'assurance-accidents des chômeurs s'est établi à 51 (50 en 2021), celui des rentes de survivants à 2 (7 en 2021).

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des chômeurs, les recettes de primes d'une valeur de 170,9 millions de francs (240,0 millions en 2021) sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées à hauteur de 176,2 millions de francs (178,3 millions en 2021), des recettes provenant d'actions récursoires à raison de 10,3 millions de francs (9,0 millions en 2021) et une variation des provisions techniques de -23,0 millions de francs (164,8 millions en 2021).

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AAC à hauteur de 15,4 millions de francs (21,0 millions en 2021) et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 1,1 million de francs (1,6 million en 2021). Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des chômeurs peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2022, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de -9,2 millions de francs (28,7 millions en 2021).

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AAC est de 2,0 millions de francs (121,2 millions en 2021). Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale en baisse

La masse salariale assujettie au paiement des primes de cette branche d'assurance s'est élevée à 4,8 milliards de francs, ce qui correspond à une baisse de 28,3 %, soit 1,9 milliard de francs.

18. Compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	16 758	-
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 534	-
Indemnités journalières	-1 976	-
Rentes et indemnités en capital	-	-
Allocations de renchérissement sur les rentes	-	-
Prestations d'assurance payées	-3 510	-
Recettes de recours	11	-
Provisions pour prestations de courte durée	-7 150	-
Provisions pour prestations de longue durée	-2 812	-
Provisions pour allocations de renchérissement	0	-
Variation des provisions techniques	-9 962	-
Exploitation de l'assurance	-594	-
Prévention des accidents non professionnels	-61	-
Charges d'exploitation	-655	-
Produit des placements de capitaux	97	-
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-604	-
Frais de gestion des placements de capitaux	-4	-
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	525	-
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-417	-
Autres charges et produits	-417	-
Résultat de l'activité opérationnelle	2 239	-
Résultat de l'exercice	2 239	-
Dotation au fonds de compensation AA AI	2 239	-
Affectation du résultat de l'exercice	2 239	-

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Suva gère, sur mandat de la Confédération, l'assurance-accidents des personnes participant à une mesure de l'assurance-invalidité. Il peut s'agir, par exemple, d'une mesure de réinsertion, d'un programme d'occupation ou d'un stage. Quelque 23 000 personnes sont assurées auprès de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI. L'an dernier, 1224 accidents et maladies professionnelles sont survenus dans cette branche d'assurance.

Clôture positive

Dans le compte d'exploitation de l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI, les recettes de primes à hauteur de 16,8 millions de francs sont contrebalancées par des prestations d'assurance versées d'une valeur de 3,5 millions de francs et une variation des provisions techniques d'un montant de 10,0 millions de francs.

Les charges d'exploitation comprennent le secteur d'activité exploitation de l'assurance AA AI à hauteur de 0,6 million de francs et le secteur d'activité sécurité durant les loisirs (prévention des accidents non professionnels) à hauteur de 0,06 million de francs. Contrairement à la branche d'assurance ANP, le secteur d'activité sécurité durant les loisirs dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI peut être entièrement financé par le biais des recettes correspondantes du supplément de prime.

En 2022, les placements de capitaux donnent, après dissolution de la provision pour risques découlant des placements de capitaux, un résultat net de 0,01 million de francs.

Dans l'ensemble, le résultat de l'exercice de l'AA AI est de 2,2 millions de francs. Ce résultat est versé au fonds de compensation.

Masse salariale

La masse salariale assujettie au paiement des primes dans l'assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI s'est élevée à 459,6 millions de francs.

19. Compte d'exploitation de l'assurance militaire

	2022	2021
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	21 145	20 783
Prestations pour soins et remboursement de frais	-72 658	-71 116
Indemnités journalières	-22 017	-25 071
Rentes et indemnités en capital	-71 367	-73 801
Prestations d'assurance payées	-166 042	-169 988
Recettes de recours	689	520
Charges d'exploitation	-19 620	-19 124
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	163 828	167 809
Autres charges et produits	163 828	167 809
Résultat de l'activité opérationnelle	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

Commentaires sur le compte d'exploitation de l'assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par la loi fédérale sur l'assurance militaire (LAM). Pour autant qu'ils ne soient pas couverts par les primes des personnes assurées ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les frais administratifs de l'assurance militaire continuent à être financés par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de la personne assurée qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Rentes nouvelles et en cours

Le nombre des bénéficiaires de rente ne cesse de diminuer étant donné la structure d'âge et les réformes de l'armée. Néanmoins, le coût des rentes, avec une part d'environ 38 %, influence fortement le total des coûts de l'assurance militaire. De nombreuses prestations ont été allouées en raison d'une atteinte à la santé survenue dans les années 1950 ou 1960. Ces bénéficiaires de rente sont aujourd'hui à l'âge de la retraite. Du fait de la structure d'âge, le nombre des décès est nettement supérieur au nombre des nouvelles rentes allouées. En 2022, cette évolution est restée marquée et s'inscrit en baisse de -3,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Frais de traitement

Les frais de traitement englobent les dépenses en rapport avec les traitements médicaux. Par rapport à l'année précédente, les catégories de prestations connaissent une baisse de 2,2 % et retrouvent ainsi leur niveau pré-pandémie.

Prestations en espèces

Le résultat de l'exercice 2022 est inférieur de -12,2 % à celui de l'exercice 2021. Cette baisse notable s'explique par une diminution des accidents (-6,1 %) et des cas de maladie avec indemnités journalières (-28,7 %). Outre les indemnités journalières, les prestations en espèces englobent notamment les moyens auxiliaires, les indemnités pour les soins, les frais de voyage ou les indemnités funéraires.

Charges d'exploitation de l'assurance

Conformément à la convention passée, la Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les frais d'exploitation effectifs engendrés par l'exécution de la LAM. Les coûts ont progressé de 2,6 %, après une baisse (-3,0 %) principalement due à la pandémie en 2021, suivie d'une nouvelle hausse des coûts tels que frais de voyage, frais immobiliers, développement du personnel, etc., après la levée des restrictions anti-covid.

Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral

Luzern

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Suva (la société), comprenant le compte d'exploitation général pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, le bilan au 31 décembre 2022, le tableau de financement et le tableau des fonds propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 39 à 69) sont conformes aux principes de présentation des comptes dans l'annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux principes de présentation des comptes dans l'annexe et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Les comptes annuels de Suva de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision, qui a émis en date du 20 avril 2022, une opinion d'audit non-modifiée concernant ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de la Suva. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités du Conseil de la Suva relatives aux comptes annuels

Le Conseil de la Suva est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux principes de présentation des comptes et d'évaluation indiqués dans l'annexe. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de la Suva du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de la Suva ou à la Commission de contrôle des finances, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable du respect des dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conformément à l'art. 90 LAA («Respect des dispositions relatives au système de financement»). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Martin Schwörer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Angela Marti
Experte-révisseuse agréée

Zürich, le 19 avril 2023

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances, PricewaterhouseCoopers (PwC) a procédé, en sa qualité d'organe de révision externe, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2022 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2022 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, PwC a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva et de la Direction.

Au vu des rapports de PwC relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la Commission de contrôle des finances estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La Commission de contrôle des finances propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2022 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 19 avril 2023

Commission de contrôle des finances de la Suva

Le président: Roman Rogger

Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Franziska Bitzi Staub

La secrétaire: Jessica Wüthrich

Commentaires sur les comptes annuels 2022

Placements

Année de placement 2022

L'exercice 2022 s'est soldé pour la Suva par une performance de $-8,1$ % sur les placements. La valeur de marché des actifs immobilisés au 31 décembre 2022 s'est établie à 54,4 milliards de francs (59,5 milliards en 2021). L'évolution des placements a été principalement marquée par les violentes turbulences sur les marchés financiers mondiaux, générées par des tensions géopolitiques et par une inflation élevée. La combinaison rare d'une baisse du cours des actions et d'une hausse des taux d'intérêt a conduit à des corrections d'évaluation des actions et des obligations. Dans ce contexte, l'immobilier et les placements alternatifs ont déployé un effet stabilisateur.

La Suva est financièrement autonome et sa stratégie de placement vise à remplir ses objectifs légaux de financement. Environ 52 % du patrimoine est investi dans des titres de crédit et à revenu fixe, 30 % dans des actions, 14 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2022 s'est soldé pour la Suva par une performance nette sur ses placements de $-8,1$ % ($7,5$ % en 2021). La performance nette mentionnée est exprimée en francs et calculée après déduction de tous les coûts et émoluments, en particulier les frais de transaction et les droits de garde, tous les droits et taxes en rapport avec des fonds et des mandats ainsi que les frais internes de gestion de fortune.

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants ainsi que des frais de gestion de fortune. L'exercice 2022 s'est soldé par un rendement direct de $2,2$ % ($2,7$ % en 2021).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et le rendement total des placements de capitaux au cours des cinq dernières années.

Année	Rendement direct	Rendement total
	en %	(performance) en %
2018	2,2	-2,6
2019	2,3	9,3
2020	1,9	5,3
2021	2,7	7,5
2022	2,2	-8,1
Moyenne géométrique des trois dernières années	2,3	1,3
Moyenne géométrique des cinq dernières années	2,3	2,1

Solvabilité

Risque, solvabilité et fonds propres

Les primes et les provisions techniques sont déterminées de manière à pouvoir couvrir la charge des sinistres dans son intégralité, à condition que la marche des affaires se déroule comme prévu. Dans la réalité, cependant, et sous l'effet de plusieurs risques, celle-ci peut s'écarter des pronostics. Ces écarts sont compensés par les fonds propres: si la marche des affaires est plus favorable que prévu, les excédents permettent de constituer des fonds propres. En revanche, si la marche des affaires est plus défavorable que prévu, les déficits sont comblés par des prélèvements sur les fonds propres. Les fonds propres préservent ainsi les droits des assurés contre les conséquences de divers risques. La solvabilité est établie si les fonds propres sont suffisants pour garantir un niveau de sécurité déterminé contre les principaux risques.

Risques principaux

L'exploitation de l'assurance présente des risques liés tout d'abord aux fluctuations conjoncturelles ou aléatoires dans l'évolution des sinistres. À cela s'ajoutent des risques découlant de sinistres importants, tels que des catastrophes naturelles, ainsi que des risques d'inflation, notamment des coûts médicaux. Néanmoins, le risque de placement constitue, pour la Suva, le principal facteur de risque. Il comprend aussi bien les fluctuations normales dues à la volatilité boursière que l'éventualité d'une grave crise sur les marchés financiers.

Structure des fonds propres

Les fonds propres englobent d'abord les fonds de compensation, qui figurent au bilan et dans le tableau des fonds propres. Ils préservent les droits des assurés en premier lieu contre les risques liés à l'exploitation de l'assurance. Les provisions pour risques découlant des placements de capitaux servent pour l'essentiel à limiter le risque de placement, selon l'annexe 11 aux comptes annuels. C'est pourquoi elles sont aussi considérées comme des fonds propres aux fins de la solvabilité.

Exigences relatives aux fonds propres

La Confédération fixe la valeur cible des fonds propres. Aux termes de l'art. 111 al. 4 OLAA, les fonds propres de la Suva doivent au moins suffire pour couvrir un événement dommageable tel qu'il se produit une fois seulement en cent ans. Cela correspond mathématiquement à l'«expected shortfall» annuel au niveau de confiance de 1 %. Le quotient de solvabilité, défini comme le quotient des fonds propres disponibles divisé par l'expected shortfall, doit donc toujours atteindre au minimum 100 %. À l'inverse, pour éviter que trop de fonds propres ne soient immobilisés, le Conseil de la Suva fixe un plafond pour le quotient de solvabilité. En novembre 2021, le Conseil de la Suva a fixé ce plafond pour le quotient de solvabilité et, partant, pour l'ensemble des fonds propres de la Suva, à 180 %. La Suva doit rendre compte une fois par an de sa sécurité et de sa solvabilité financières au Conseil fédéral.

Gestion des fonds propres

La première priorité de la gestion des fonds propres est toujours le respect des exigences prudentielles et, partant, la préservation appropriée des droits des personnes assurées. Cependant, si les limites posées par le Conseil de la Suva sont dépassées, les excédents sont alors reversés aux personnes assurées sous la forme de primes plus basses. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, un montant total de 433 millions de francs sur les fonds de compensation excédentaires a été reversé aux personnes assurées depuis 2013. De plus, 1263 millions de francs de produits excédentaires des placements ont été reversés jusqu'en 2022 dans l'assurance contre les accidents professionnels et

non professionnels. À fin 2022, des produits excédentaires des placements à hauteur de 4147 millions de francs ont été défalqués en vue de leur affectation ultérieure. À partir de ce montant, les assurés bénéficieront de versements à hauteur de 20 % des primes nettes en 2023.

Aperçu des fonds propres pour la solvabilité *

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Fonds propres selon le tableau	3 497	3 649	3 318	3 155	3 024
Provisions pour risques découlant des placements de capitaux	7 004	11 839	11 851	11 044	9 211
Total des fonds propres pour la solvabilité	10 501	15 488	15 169	14 199	12 235
Expected shortfall	6 963	8 605	8 354	8 246	8 630
Quotient de solvabilité	151 %	180 %	182 %	171 %	142 %

* Les fonds propres des activités accessoires ne font pas partie des fonds propres pour la solvabilité.

Comparaison sur cinq ans

Bilan

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Somme du bilan	60 280,1	64 479,1	60 125,8	58 412,5	54 863,9
Actif					
Placements de capitaux	55 932,7	59 774,7	55 699,6	53 672,2	49 560,2
Immobilisations incorporelles	85,4	97,8	108,7	121,0	133,1
Immobilisations corporelles	55,8	54,3	42,1	32,5	37,7
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	–	–	–	–	–
Créances	3 938,8	3 983,8	3 667,8	4 147,7	4 437,2
Disponibilités	172,6	310,7	362,0	286,2	531,4
Comptes de régularisation actifs	94,8	257,8	245,6	152,9	164,3
Passif					
Provisions pour prestations de courte durée	10 043,0	9 911,0	9 553,6	9 253,1	8 872,5
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	29 071,1	29 136,1	29 437,6	29 562,5	27 415,4
Provisions techniques	39 114,1	39 047,1	38 991,2	38 815,6	36 287,9
Provisions non techniques	11 601,2	17 254,8	13 627,0	11 715,0	10 473,6
Engagements liés aux placements de capitaux	1 588,8	32,5	–	–	–
Engagements financiers	–	–	18,3	2,0	7,2
Autres engagements	265,4	262,6	253,1	307,8	335,4
Comptes de régularisation passifs	4 136,0	4 156,0	3 839,9	4 416,7	4 736,3
Réserves générales	–	–	1 333,0	1 332,9	1 332,9
Fonds de compensation	3 574,6	3 726,2	2 063,3	1 822,4	1 690,6
Fonds propres	3 574,6	3 726,2	3 396,3	3 155,3	3 023,5

Pour améliorer la transparence des comptes annuels, la Suva a adapté les principes de présentation des comptes qui s'appliquent aux placements de capitaux. Ces adaptations sont valables à partir des comptes annuels 2022. Un nouveau poste du bilan, Engagements liés aux placements de capitaux, résulte de la comptabilisation en termes bruts des opérations de mise en pension (repo) et des opérations de couverture en relation avec les instruments dérivés. À des fins de comparabilité, les chiffres de 2021 ont été adaptés et le poste Engagements financiers intégré dans le nouveau poste. En termes nets, la valeur comptabilisée ne change pas.

Compte d'exploitation général

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 634,1	4 353,8	4 306,4	4 352,9	4 198,6
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 213,6	-1 228,9	-1 239,7	-1 323,9	-1 333,7
Indemnités journalières	-1 577,0	-1 480,7	-1 463,9	-1 491,9	-1 442,0
Rentes et indemnités en capital	-1 383,2	-1 413,8	-1 413,9	-1 424,0	-1 417,7
Allocations de renchérissement sur les rentes	-192,1	-202,6	-213,3	-223,9	-234,4
Prestations d'assurance payées	-4 365,9	-4 326,0	-4 330,8	-4 463,7	-4 427,8
Recettes de recours	155,0	168,2	181,9	178,4	189,9
Provisions pour prestations de courte durée	-132,0	-357,4	-300,5	-380,6	-167,6
Provisions pour prestations de longue durée	63,3	458,6	140,5	-2 080,4	-3 163,5
Provisions pour allocations de renchérissement	1,7	-157,1	-15,6	-66,7	-23,6
Variation des provisions techniques	-67,0	-55,9	-175,6	-2 527,7	-3 354,7
Charges d'exploitation	-584,5	-562,0	-558,2	-535,6	-552,8
Produit des placements de capitaux	933,3	1 586,3	1 097,5	1 190,8	1 210,3
Gains et pertes résultant des placements de capitaux	-5 804,3	2 676,5	1 703,8	3 520,2	5 556,3
Frais de gestion des placements de capitaux	-42,3	-42,0	-40,6	-42,0	-42,0
Provision pour risques découlant des placements de capitaux: prélèvement ou dotation	4 835,3	-3 588,3	-2 112,7	-3 714,1	-5 817,6
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	104,9	98,8	95,7	90,0	89,9
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-102,7	-98,2	-96,1	-97,8	-95,2
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	163,8	167,8	171,9	177,6	175,6
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements de capitaux	-	3 599,6	1 306,4	1 881,1	3 831,5
Provision pour reversement de produits exceptionnels des placements: dotation ou prélèvement	-238,9	-680,0	-428,9	784,5	-958,0
Dotation à la provision pour produits excédentaires des placements	806,0	-2 712,6	-719,1	-	-
Dotation à la provision pour prévention ANP	-	-	-1,4	-205,0	-
Dotation à la provision pour restitution de l'excédent Covid-19	253,0	-253,0	-	-	-
Autres charges et produits	986,1	122,4	328,5	2 630,4	3 043,8
Réduction des produits exceptionnels des placements	-567,1	-1,7	-161,7	-532,3	-
Restitution de l'excédent Covid-19	-264,5	-	-	-	-
Résultat de l'activité opérationnelle	-151,8	331,3	238,5	57,3	4,0
Résultat des activités accessoires	0,2	0,1	2,5	0,2	0,9
Résultat de l'exercice	-151,6	331,4	241,0	57,5	4,9

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Prestations de longue durée AAP	12 321,3	12 586,9	12 984,1	13 121,6	12 183,4
Variation	-265,5	-397,2	-137,5	938,2	1 245,4
Prestations de longue durée AANP	15 216,6	15 012,7	15 081,9	15 089,0	14 012,6
Variation	203,9	-69,2	-7,1	1 076,4	1 817,5
Prestations de longue durée AFC	197,0	204,6	211,9	215,3	208,3
Variation	-7,6	-7,3	-3,4	7,0	12,0
Prestations de longue durée AAC	953,1	949,9	934,9	927,3	868,5
Variation	3,2	15,0	7,6	58,8	88,7
Prestations de longue durée AA AI	2,8	-	-	-	-
Variation	-	-	-	-	-
Total	28 690,8	28 754,1	29 212,8	29 353,2	27 272,8

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Provision	10 043,0	9 911,0	9 553,6	9 253,1	8 872,5
Variation	132,0	357,4	300,5	380,6	167,6

Masse salariale assurée

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Assurance contre les accidents professionnels	167 308,2	159 535,5	156 285,2	155 543,1	152 449,3
Variation	7 772,7	3 250,3	742,1	3 093,8	2 901,4
Assurance contre les accidents non professionnels	166 469,1	158 729,5	155 530,5	154 747,7	151 672,3
Variation	7 739,6	3 199,0	782,8	3 075,4	2 896,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise	611,3	628,2	630,1	613,8	601,1
Variation	-16,9	-1,9	16,3	12,7	12,3
Assurance-accidents des chômeurs	4 805,6	6 704,1	6 286,6	4 948,4	5 191,2
Variation	-1 898,5	417,5	1 338,2	-242,8	97,4
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	459,6	-	-	-	-
Variation	n/a	-	-	-	-

Évolution du nombre des accidents

	2022	2021	2020	2019	2018
	Cas	Cas	Cas	Cas	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	182 142	172 301	161 468	181 051	178 772
Variation	9 841	10 833	-19 583	2 279	3 533
Assurance contre les accidents non professionnels	289 953	254 300	248 415	278 924	276 317
Variation	35 653	5 885	-30 509	2 607	7 383
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 676	1 603	1 559	1 652	1 544
Variation	73	44	-93	108	405
Assurance-accidents des chômeurs	15 806	18 394	16 244	15 480	16 441
Variation	-2 588	2 150	764	-961	-1 214
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	1 224	-	-	-	-
Variation	-	-	-	-	-
Maladies professionnelles	2 820	3 467	4 141	2 639	2 543
Variation	-647	-674	1 502	96	-191
Total	493 621	450 065	431 827	479 746	475 617

Évolution des valeurs de marché des placements de capitaux

	2022	2021	2020	2019	2018
	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF	mio. CHF
Disponibilités	2 831,6	1 430,6	1 395,5	1 784,5	1 711,1
détenues directement	2 829,4	1 430,6	1 395,5	1 784,5	1 711,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	2,2	–	–	–	–
Hypothèques	1 297,7	934,9	806,3	738,2	692,1
Prêts et crédits syndiqués	6 456,7	6 338,1	6 353,8	6 114,4	5 802,3
Obligations en CHF	8 725,0	10 057,3	9 760,2	9 656,2	9 344,1
détenues directement	2 138,3	10 057,3	9 760,2	9 656,2	9 344,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	6 586,7	–	–	–	–
Obligations en monnaies étrangères	7 432,8	8 775,2	7 728,2	6 369,4	5 889,1
détenues directement	0	8 775,2	7 728,2	6 369,4	5 889,1
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	7 432,8	–	–	–	–
Placements immobiliers indirects	1 541,6	2 101,4	1 963,0	1 524,8	1 340,8
détenus directement	0,1	2 101,4	1 963,0	1 524,8	1 340,8
détenus par le biais du fonds à investisseur unique	1 541,4	–	–	–	–
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	6 896,1	6 524,3	6 049,7	5 466,5	5 218,1
Actions suisses	3 105,0	3 858,1	3 501,1	3 574,7	3 086,2
détenues directement	0	3 858,1	3 501,1	3 574,7	3 086,2
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	3 105,0	–	–	–	–
Actions étrangères	5 721,1	7 518,1	7 425,2	8 094,2	6 987,8
détenues directement	4 861,7	7 518,1	7 425,2	8 094,2	6 987,8
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	859,4	–	–	–	–
Placements alternatifs	11 496,7	11 909,4	10 419,8	9 869,8	9 324,1
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	300,9	327,4	296,9	479,5	164,5
Créances (intérêts, impôt à la source, etc.)	165,1	123,2	123,5	129,0	138,9
détenues directement	37,8	123,2	123,5	129,0	138,9
détenues par le biais du fonds à investisseur unique	127,4	–	–	–	–
Total placements de capitaux (brut)	55 970,4	59 898,0	55 823,2	53 801,2	49 699,2
Engagements liés aux placements de capitaux	–1 588,7	–32,5	–	–	–
Total placements de capitaux (montant net)	54 381,7	59 865,5	55 823,2	53 801,2	49 699,2

La Suva a adapté les principes de présentation des comptes qui s'appliquent aux placements de capitaux. Ces adaptations sont valables à partir des comptes annuels 2022. Un nouveau poste du bilan, Engagements liés aux placements de capitaux, résulte de la comptabilisation en termes bruts des opérations de mise en pension (repo) et des opérations de couverture en relation avec les instruments dérivés. À des fins de comparabilité, les chiffres de 2021 ont été adaptés et le poste Engagements financiers intégré dans le nouveau poste. En termes nets, la valeur comptabilisée ne change évidemment pas.

À partir des comptes annuels 2022, les provisions pour capitaux de couverture des allocations de renchérissement ne figurent plus sous les provisions pour prestations de longue durée, mais sous la provision pour allocations de renchérissement. Afin de garantir la comparabilité avec l'année précédente, les chiffres de 2021 ont également été adaptés dans les présents comptes annuels.

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2022	2021	+ / -
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 734	1 751	-1,0
Assurance contre les accidents non professionnels	2 262	2 202	2,7
Assurance facultative des chefs d'entreprise	24	25	-4,0
Assurance-accidents des chômeurs	176	178	-1,1
Assurance militaire	166	170	-2,4
Assurance-accidents des personnes pendant des mesures de l'AI	4	-	n/a
Total des prestations d'assurance	4 366	4 326	0,9

Accidents et maladies professionnelles

	2022	2021	+ / -
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC, AA AI)	490 801	446 598	9,9
Accidents professionnels	182 142	172 301	5,7
Accidents non professionnels	289 953	254 300	14,0
Accidents concernant l'AFC	1 676	1 603	4,6
Accidents concernant l'AAC	15 806	18 394	-14,1
Accidents concernant l'AA AI	1 224	-	n/a
Maladies professionnelles enregistrées	2 820	3 467	-18,7
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	493 621	450 065	9,7

Rentes

	2022	2021	+ / -
	Cas	Cas	en %
Nouvelles rentes allouées	1 290	1 366	-5,6
pour invalides	1 035	1 092	-5,2
pour survivants	255	274	-6,9
Nouvelles indemnités pour atteinte à l'intégrité fixées	3 520	4 269	-17,5
Rentes d'invalidité versées	64 038	65 480	-2,2
Rentes de survivants versées	13 773	14 181	-2,9

Procédure de recours

	2022	2021	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	4 757	3 712	28,2
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	819	993	-17,5
Jugements entièrement en faveur de la Suva	634	765	-17,1
Jugements partiellement en faveur de la Suva	110	115	-4,3
Jugements défavorables à la Suva	161	160	0,6
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	905	1 040	-13,0
interjetés par des assurés	129	165	-21,8
interjetés par la Suva	25	20	25,0
Recours au Tribunal fédéral	154	185	-16,8
Jugements entièrement en faveur de la Suva	128	150	-14,7
Jugements partiellement en faveur de la Suva	19	23	-17,4
Jugements défavorables à la Suva	11	17	-35,3
Recours jugés par le Tribunal fédéral	158	190	-16,8

OÙ NOUS TROUVER?

La Suva est ancrée en Suisse. Au siège à Lucerne, dans ses 18 agences régionales et ses deux cliniques, quelque 4500 collaborateurs et collaboratrices œuvrent pour la sécurité et la santé au service de l'industrie et de l'artisanat suisses.

Adresses

Siège

Suva
Fluhmattstrasse 1,
6002 Lucerne
Tél. 058 411 12 12
www.suva.ch

Agences

Suva Aarau
Rain 35,
5001 Aarau

Suva Basel
St. Jakobs-Strasse 24,
4002 Basel

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona

Suva Bern
Laupenstrasse 11,
3001 Bern

**Suva La Chaux-de-Fonds et
Delémont**
Site de
La Chaux-de-Fonds
Avenue Léopold-Robert 25,
2300 La Chaux-de-Fonds

Site de Delémont
Quai de la Sorne 22,
2800 Delémont 1

Suva Chur
Tittwiesenstrasse 25,
7001 Chur

Suva Fribourg
Rue de Locarno 3,
1701 Fribourg

Suva Genève
Rue Ami-Lullin 12,
1211 Genève 3

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 19,
1001 Lausanne

Suva Sion
Avenue de Tourbillon 36,
1951 Sion

Suva Solothurn
Schänzlistrasse 8,
4501 Solothurn

Suva St. Gallen
Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen

Suva Wetzikon
Guyer-Zeller-Strasse 27,
8620 Wetzikon ZH

Suva Winterthur
Lagerhausstrasse 15,
8401 Winterthur

Suva Zentralschweiz
Löwenplatz 1,
6002 Luzern

Suva Ziegelbrücke
Ziegelbrückstrasse 64,
8866 Ziegelbrücke

Suva Zürich
Räffelstrasse 26,
8045 Zürich

Numéro de service de
l'agence de votre région
Tél. 058 411 12 12

Régions gestion des cas

Centre de compétence cas
région Centre
Tél. 058 411 12 13

Centre de compétence cas
région Est
Tél. 058 411 12 14

Centre de compétences cas
région Sud
Tél. 058 411 12 15

Centre de compétences cas
région Ouest
Tél. 058 411 12 16

Cliniques

Rehaklinik Bellikon
Mutschellenstrasse 2,
5454 Bellikon
Tél. 056 485 51 11
www.rehabellikon.ch

**Clinique romande de
réadaptation**
Avenue
Grand-Champsec 90,
1951 Sion
Tél. 027 603 30 30
www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern
Rösslimattstrasse 39,
6002 Luzern

Suva Lausanne
Avenue de la Gare 23,
1001 Lausanne

Suva Bellinzona
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona

Assurance militaire

Militärversicherung Bern
Laupenstrasse 11,
3001 Bern
Tél. 031 387 35 35

Militärversicherung St. Gallen
Unterstrasse 15,
9001 St. Gallen
Tél. 071 227 75 11

Assurance militaire Genève
Rue Ami-Lullin 12,
1211 Genève 3
Tél. 022 707 85 55

**Assicurazione militare
Bellinzona**
Piazza del Sole 6,
6501 Bellinzona
Tél. 091 820 20 11

Mentions légales

Suva
Communication d'entreprise
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
medias@suva.ch

Conception, design, production:
Linkgroup AG, Zurich
Direction du projet:
Marcel Hauri, Suva

**Le rapport de gestion de la Suva
est disponible:**
– en version électronique sous
forme de fichier pdf en langues
française, allemande, italienne
et anglaise

Téléchargement
Téléchargement du rapport
de gestion:
www.suva.ch/1278-109-22.f

Référence
1278-109-22.f

Reproduction autorisée avec
mention de la source
© Suva, juin 2023

suva

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne

Tél. 058 411 12 12

www.suva.ch